

REVUE DU CREOGN

Centre de Recherche de l'École des Officiers de la Gendarmerie Nationale

Numéro 180

Janvier 2022

LE MOT DU RÉDACTEUR EN CHEF

PAR LE COLONEL DOMINIQUE SCHOENHER

Chers lecteurs et lectrices,

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter, au nom de toute l'équipe du CREOGN, nos meilleurs vœux pour cette année 2022 en dépit de la persistance de la pandémie qui teste notre résilience et notre citoyenneté.

2022 s'annonce riche en échéances importantes pour les enjeux de sécurité et de justice. Les six premiers mois seront marqués par la présidence française de l'Union européenne et par les élections nationales qui ont placé au cœur des débats le sujet de la sécurité des Français et des Européens.

La synthèse des états généraux de la justice devrait être présentée au cours du premier trimestre, avec des propositions d'évolutions de la procédure pénale que le Président de la République souhaite audacieuses mais prudentes. Au-delà des évolutions déjà actées par la loi « confiance dans l'institution judiciaire » et le déploiement de la procédure pénale numérique, les propositions de la conférence nationale des procureurs de la République dont nous rendons compte brièvement dans cette Revue donnent quelques pistes de réflexions, non sans effet sur l'organisation et le travail des forces de l'ordre. Les candidats à la présidentielle seront sans doute amenés à se positionner.

Naturellement, le projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur, avec sa promesse d'augmenter d'un milliard d'euros par an la dotation budgétaire, devrait être présenté avant l'élection présidentielle avec pour objectif de dessiner la police et la gendarmerie de 2030. Les résultats électoraux décideront de son avenir. Il inclura notamment la montée en compétences dans le champ de la lutte contre la cybercriminalité, une action qui devra s'articuler avec celle émergente du Campus Cyber, initiative visant à fédérer l'écosystème de la cybersécurité française.

Bonne lecture à tous.



CREOGN
CENTRE DE RECHERCHE
DE L'ÉCOLE DES OFFICIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE

SOMMAIRE



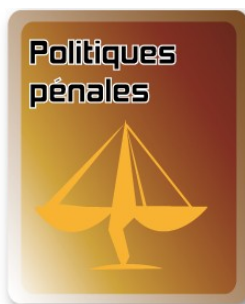
- Amende record pour le site de rencontres GRINDr
- Données personnelles conservées par Europol
- *Fake news*, les recommandations de la commission Bronner



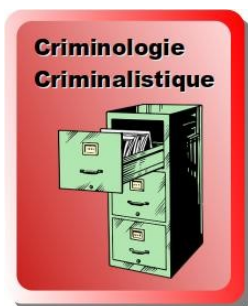
- Un SNMO plus conciliant avec les journalistes
- Maintien de l'ordre à la française, une « vision confrontationnelle »
- Les gardes champêtres font de la résistance
- La nouvelle plateforme d'identification cybercriminelle des forces de l'ordre
- Un nouveau système d'information sur les armes
- Formation à l'accueil *via* la réalité virtuelle



- Le mois de décembre, une réussite pour l'industrie d'armement française
- La France prend la tête de la Very High Readiness Joint Task Force de l'OTAN



- Les procureurs présentent 10 axes pour le devenir de la justice pénale
- Les radars sonores sont en phase d'homologation sur route
- Une nouvelle loi pour améliorer la confiance dans l'institution judiciaire
- Lancement du pôle judiciaire « cold cases », le 1^{er} mars 2022
- Un algorithme au service des décisions de justice
- Violences contre les élus : le gouvernement se mobilise



- Une nouvelle enquête de victimation plus précise
- Contrôle routier et trafic de stupéfiants

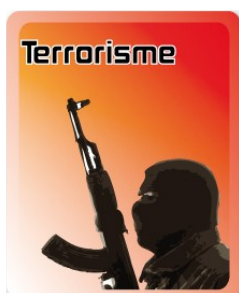


- En 2020, des records de vitesse ont été battus sur les routes françaises !

SÉCURITÉ
PRIVÉE



- Création d'un centre Cynodex pour former la sécurité privée
- Sécurité privée aux JO, un statut temporaire décevant



- Reprise du procès des attentats du 13-Novembre



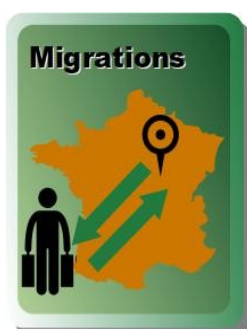
- La CNIL veille sur la conformité des dispositifs de vidéoprotection des communes



- Crise ou enlisement de la pression migratoire entre l'Europe et le Royaume-Uni ?
- Adoption du règlement de l'agence de l'Union européenne pour l'asile
- La France à la tête du Conseil de l'Union européenne



- Une deuxième base militaire chinoise pourrait bientôt voir le jour en Afrique
- La Russie fait des propositions pour régler la crise en Ukraine
- La Russie continue de renforcer son influence au Mali
- Ingérence politique en Afrique, le questionnement du régime au Mali
- État des lieux de la lutte contre la corruption internationale en France
- La réglementation des armes létales autonomes, un enjeu international
- La Corée du Nord affirme à nouveau sa capacité militaire
- Réflexions sur l'essai anti-satellite russe
- Enjeux de la normalisation du régime syrien



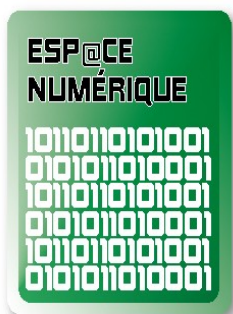
- L'échec annoncé de la politique migratoire du Royaume-Uni
- Migrations et marché du travail
- Croissance exponentielle des migrations et des exils



- Le cauchemar des marins décédés en mer
- La Nouvelle-Calédonie, un caillou dans l'espace indo-pacifique



- Développement d'une caméra de la taille d'un grain de sel
- Les 10 tendances technologiques 2022
- La multiplication des projets d'Internet en orbite basse



- Wish perd son procès et n'est pas près de retrouver son référencement
- Réseaux sociaux et flux migratoires – Désinformation et ignorance
- Log4Shell: la plus grande vulnérabilité informatique de l'histoire ?
- La cybersécurité, enjeu de politiques publiques



- Payfit devient la 23^e licorne française

Environnement



- Les scientifiques craignent un basculement de l'Antarctique
- L'activité humaine a brisé une des lois fondamentales de la nature
- Fin des emballages plastiques pour les fruits et légumes au 1^{er} janvier 2022
- Déchets plastiques en Île-de-France : un recyclage insuffisant

Santé



- Riche ou pauvre, la population mondiale se nourrit mal
- Des capsules de suicide bientôt disponibles en Suisse

Covid-19



- Le stress lié à la pandémie nuit au bon raisonnement
- Quelles sont les origines de la Covid-19 ?
- Campagne de vaccination contre la Covid-19 : difficultés pour les migrants
- Covid et conséquences démographiques en France

Addictions



- Une étude médicale fait un lien entre consommation précoce de cannabis et chômage
- Entreprise, pression et microdosing : la grande omerta



- Presque 1 000 magistrats grévistes en décembre 2021 !
- Conformité du temps de travail des gendarmes
- Télétravail – Comparaison entre cinq pays européens



- Déplacement du groupe de travail sur les personnes d'ascendance africaine du Haut commissariat aux droits de l'Homme
- Renforcement du contrôle parental sur Internet
- Nouvelle carte d'identité bilingue : l'Académie prête à saisir le Conseil d'État



- L'ARCOM est née avec l'année 2022
- Protection de l'enfance
- Lutte contre la prostitution des mineurs
- « Fake news : art, fiction, mensonge », une exposition à découvrir à Paris
- L'avion 100 % électrique de Rolls-Royce devient le plus rapide de la planète
- 1 003 arrestations dans le cadre de l'opération « Haechi 2 »



- Le Centre de documentation vous conseille

ÉDITO DU DIRECTEUR DU CREOGN

Cette première Revue de l'année 2022 commencera par les vœux, que nous avons tous présentés à nos proches comme à nos relations. Les vœux de l'année précédente espéraient une fin de la crise sanitaire, nous serons plus prudents cette fois, espérant surtout une année porteuse d'espoir de santé et offrant un retour vers un présentiel *a minima* favorisant le lien social et les échanges, où la parole pourra enfin se lire sur les visages. Je les renouvelle donc, et attends comme tous de pouvoir reprendre une vie normale...

Fort de ces souhaits, je remercie nos « veilleurs » et toute l'équipe du CREOGN pour leurs travaux qui apportent, par les articles, arrêts, publications mis en exergue, les dernières tendances, réflexions et orientations qu'ils ont relevées.

Cette année, outre une nouvelle vague poussée par un variant dont la contagiosité laisse craindre une contamination presque généralisée, notre pays va vivre des élections présidentielles et législatives. Il apparaît clairement que la sécurité dans son acception la plus large est un enjeu électoral. Cette Revue n'est pas une tribune politique et n'offre pas un paysage exhaustif du monde et de l'écosystème de la sécurité, mais permet, par ses propositions, d'avoir un éclairage dans de nombreuses composantes de son champ, et sur les politiques et actions sur la scène internationale. Nul doute que le regard que nous porterons à ces revues qui vont se succéder cette année capteront toute notre attention et nous permettront de mettre en perspective l'existant, les développements, les projets et les programmes qui ne manqueront pas d'être portés à notre connaissance.

Cette compréhension de ce monde de la sécurité et son approche montrent tout l'intérêt que nous devons porter à la veille juridique, politique, et scientifique qui illustre les évolutions, les tendances et, prospectivement, ce qui modèle le futur proche de notre société.

Par le général (2S) François DAOUST



LIBERTÉS PUBLIQUES

Libertés
publiques



AMENDE RECORD POUR LE SITE DE RENCONTRES GRINDr

La très fameuse application de rencontres GRINDr vient de se voir infliger en Norvège une amende de 6,5 millions d'euros pour avoir divulgué les données de ses utilisateurs.

Destiné aux personnes gays, bi, trans et queer et regroupant presque 14 millions d'abonnés, le site de rencontres GRINDr a fait l'objet de la part de l'Autorité norvégienne de protection des données (DPA), équivalent en France de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), d'un rappel à l'ordre et d'une amende de 65 millions de couronnes norvégiennes (6,5 millions d'euros) pour ne pas avoir respecté les dispositions du Règlement général sur la protection des données européen (RGPD) en divulguant à des fins de ciblage publicitaire la localisation géographique et l'orientation sexuelle de ses abonnés.

La DPA constate des irrégularités majeures telles la transmission commerciale de l'orientation sexuelle (qui est une donnée plus que sensible) et l'information particulièrement floue des abonnés quant à la politique de confidentialité de l'application et la difficulté technique pour l'abonné à cloisonner ses choix de données à divulguer ou non. L'Autorité norvégienne, en ordonnant l'amende la plus élevée jamais infligée par ses services, a souhaité marquer les esprits et a voulu qu'un fort effet dissuasif accompagne cette sanction.

Enfin, il est à noter que cette amende concerne la période 2018-2020 et, étant donné le fait que GRINDr a changé sa politique de confidentialité et de consentement en avril 2018, la décision rendue par la DPA ne précise donc pas si le site respecte désormais les errements du RGPD.

[VITARD Alice, L'application de rencontres Grindr écope d'une amende de 6,5 millions d'euros pour violation du RGPD, usine-digitale.fr, 17 décembre 2021](#)

DONNÉES PERSONNELLES CONSERVÉES PAR EUROPOL

Le 3 janvier 2022, le Contrôleur européen de la protection des données (CEPD ou EDPS en anglais) a notifié à Europol une [ordonnance](#) de suppression de données concernant des personnes sans lien établi avec une activité criminelle .

Suite à une enquête ouverte en 2019, Europol avait reçu, en 2020, un premier avertissement pour le stockage continu d'importants volumes de données sans catégorisation des personnes concernées, ce qui constitue un risque pour les droits fondamentaux des individus. Le CEPD impose donc une période de conservation de 6 mois nécessaire au filtrage des données personnelles. Au-delà, l'ensemble des données qui n'ont pas été catégorisées avec des activités criminelles doit être effacé.

[Contrôleur européen de la protection des données, Le CEPD ordonne à Europol d'effacer les données concernant des personnes sans lien établi avec une activité criminelle, communiqué de presse, edps.europa.eu, 10 janvier 2021](#)

[Le Monde avec AFP, Europol sommé de supprimer un grand nombre de données personnelles, lemonde.fr, 11 janvier 2022](#)

FAKE NEWS, LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION BRONNER

Missionnés par le Président de la République, en pleine campagne présidentielle, les membres de la Commission « Les lumières à l'ère numérique » ont remis, le 11 janvier 2022, un rapport sur la désinformation proposant notamment d'influer sur les algorithmes des réseaux sociaux ou de faire de « l'esprit critique » une grande cause nationale. Sociologues, historiens, politologues ou responsables d'ONG, ce sont 14 experts qui ont été réunis pour faire le point sur l'impact de l'explosion d'informations permise par le numérique.

À l'ère des réseaux numériques et des hypertrucages de type *deepfake*, l'enjeu paraît effectivement crucial. Le président de la République a été lui-même victime d'une tentative de déstabilisation lors des derniers jours de la campagne électorale de 2017, attribuée à la Russie par la suite. En 2020, la loi Avia avait déjà ambitionné de réguler « les contenus haineux sur Internet » avant d'être rejetée par le Conseil constitutionnel.

Les trente recommandations du rapport insistent sur l'importance du développement de l'esprit critique auprès des plus jeunes avec l'Éducation nationale. La vérification des sources et leur croisement doivent désormais faire partie des apprentissages de base.

Une autre piste de réflexion vise la désactivation de « l'éditorialisation algorithmique » des plateformes, c'est-à-dire la manière dont elles proposent du contenu à leurs utilisateurs.

Dans un espace numérique de plus en plus difficile à maîtriser, la Commission propose d'accentuer les sanctions en limitant les ressources publicitaires en ligne des sites identifiés de désinformation et en faisant évoluer le Code civil pour faciliter la poursuite judiciaire de ceux qui diffusent sciemment des fausses informations.

En matière de recherche, le président de la République a encouragé le développement des études sur la « viralité » des fausses informations.

[HOLLMANN Thomas, Désinformation : la commission Bronner dévoile ses propositions pour lutter contre le complotisme et les fake news, *leparisien.fr*, 11 janvier 2022](#)

[PIERSON Élisabeth, Face à la désinformation, la commission Bronner veut engager la «responsabilité numérique», *lefigaro.fr*, 11 janvier 2022](#)



POLITIQUE DE SÉCURITÉ



UN SNMO PLUS CONCILIANT AVEC LES JOURNALISTES

Suite à la décision du Conseil d'État du 10 juin 2021 censurant trois dispositions contraignantes pour les journalistes à l'occasion d'opérations de maintien de l'ordre, le ministère de l'Intérieur a revu sa copie. Il a, pour cela, suivi les recommandations de la commission Delarue (sur la relation presse-forces de l'ordre) en aménageant le schéma national de maintien de l'ordre (SNMO) pour garantir le droit d'informer et la sécurité des journalistes. Ils pourront ainsi porter des

équipements de protection, circuler librement dans les dispositifs et en seront pas soumis à l'ordre de dispersion décidé par l'autorité administrative. Ces aménagements restent soumis à la capacité des journalistes à se faire identifier clairement des forces de l'ordre par leur carte professionnelle ou une attestation spécifique. Ils devront se garder de tout comportement équivoque et ne pas gêner la manœuvre des forces de l'ordre.

NDR : La quatrième disposition censurée concernait la pratique de la « nasse », dispositif d'encerclement des manifestants pour les maintenir en un lieu, technique « susceptible d'affecter significativement la liberté de manifester », selon l'analyse du Conseil d'État . La nouvelle mouture du SNMO en limite l'usage à « une durée strictement nécessaire et proportionnée », ce qui implique une évaluation constante de la situation avec la mise en œuvre d'un point de sortie dès que possible.

[LE MONDE avec AFP, Maintien de l'ordre : le ministère de l'intérieur publie de nouvelles dispositions concernant la place des journalistes dans les manifestations, *lemonde.fr*, le 6 décembre 2021](#)

[MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, Mise à jour du schéma national du maintien de l'ordre, *interieur.gouv.fr*, 16 décembre 2021](#)

MAINTIEN DE L'ORDRE À LA FRANÇAISE, UNE « VISION CONFRONTATIONNELLE »

Telle est la conclusion d'une étude intitulée *Désescalade de la violence et gestion des foules protestataires. Quelle(s) articulation(s) en France et en Europe aujourd'hui ?* portant sur les opérations de maintien de l'ordre gérées depuis 2018 par les forces de l'ordre françaises, reprise par la Défenseure des droits (DDD). L'étude mentionne une tolérance plus faible aux désordres amenant le politique à s'immiscer dans la gestion opérationnelle. La DDD met en exergue l'insuffisante gradation des postures, oscillant entre la gestion bienveillante et distanciée de la manifestation pacifique et la répression brutale des désordres. Elle met en avant le modèle belge de dialogue et de concertation avec les organisateurs et la foule, « entièrement fondé sur le principe de la désescalade » pour une « gestion négociée de l'espace public ».

Pour les tenants de l'étude, la posture française est imputée à la formation délivrée qui privilégie les entraînements sur des scénarii de montée des tensions irréversibles, ne laissant aucune place ni chance pour le dialogue de désescalade. Ces entraînements induisent, selon les chercheurs, une vision erronée de l'adversaire, devenu délinquant par la judiciarisation progressive du maintien de l'ordre.

NDR : L'usage d'armes à feu sur des manifestants à l'occasion d'une manifestation récente aux Pays-bas tendrait à montrer que la maîtrise de l'usage des armes au maintien de l'ordre n'est pas optimale dans les pays cités en exemple pour leurs approches de désescalade.

[La Défenseure des droits cible la «vision confrontationnelle» du maintien de l'ordre, lefigaro.fr, 29 novembre 2021](#)

LES GARDES CHAMPÊTRES FONT DE LA RÉSISTANCE

Ce n'est qu'après plusieurs années de combat que les quelques centaines de gardes champêtres actifs en France ont enfin obtenu quelques marques de reconnaissance symboliques.

Ce métier reste, d'une manière générale, méconnu. On se souvient que, lors des récents débats sur la loi « sécurité globale », un député de la majorité avait même déclaré : « Je connaissais le garde champêtre de Spirou et Fantasio mais je pensais que ces agents avaient disparu ». La réalité est bien évidemment tout autre et ces agents territoriaux sont plus que jamais actifs, notamment en ce qui concerne les atteintes à l'environnement.

Alors que leur statut multiséculaire (1791) a été menacé d'une fusion au sein de celui de la police municipale, ils revendiquent au contraire leurs spécificités et la modernité de leur champ d'action.

Ainsi, grâce à « un lobbying (conduit) à la force du poignet » (selon les termes employés par Jacques Armesto, président de la Fédération nationale des gardes champêtres), ils ont obtenu par la loi « responsabilité pénale et sécurité intérieure » une tenue de service officielle, des cartes professionnelles et une sérigraphie pour leurs véhicules uniformisés ainsi que des sanctions renforcées en cas d'agression équivalente à celles des autres forces de l'ordre.

Le ministère de l'Intérieur a, par ailleurs, édité en novembre 2020 un premier mémento des policiers municipaux et des gardes champêtres et a précisé en parallèle que l'idée d'une fusion entre les deux professions n'était « pas d'actualité au regard des textes ».

Les gardes champêtres militent pour l'appellation de police rurale et mettent en avant des prérogatives judiciaires que n'ont pas les policiers municipaux pour être classés cadres de catégorie B.

[BORDENET, Camille, Gardes champêtres : des avancées législatives pour une meilleure reconnaissance, lemonde.fr, 5 janvier 2021](#)

LA NOUVELLE PLATEFORME D'IDENTIFICATION CYBERCRIMINELLE DES FORCES DE L'ORDRE

Pour faciliter les investigations dans le cadre des cyberattaques, la police et la gendarmerie se dotent, par arrêté en date du 22 décembre 2021, d'un nouvel outil : la « Malware Information Sharing Platform - Police Judiciaire » (MISP-PJ) ». Elle contient les données issues de logiciels de rédaction de plaintes et de sources « ouvertes ». Mise en œuvre par la direction générale de la police nationale, cette plateforme est dédiée « aux atteintes aux systèmes de traitement automatisé de données » qui désignent tous les piratages informatiques. Elle centralise les informations issues des procédures judiciaires ouvertes pour ces atteintes afin de « faciliter l'identification de l'auteur » de cette infraction et « les investigations correspondantes par le recoupement et l'analyse de ces

informations ». Saisie par le ministère de l'Intérieur, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a rendu un avis « favorable » pour ce nouvel outil.

[Vitard Alice, La police se dote d'une nouvelle plateforme d'identification des cybercriminels, usine-digitale.fr, 28 décembre 2021](#)

UN NOUVEAU SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES ARMES

Le ministère de l'Intérieur met en place le Système d'information sur les armes, un nouvel outil informatique de gestion des armes à feu civiles. Ce système assurera la traçabilité des armes, de leur entrée ou de leur fabrication sur le territoire à leur sortie ou destruction. Chaque détenteur devra créer, avant le 1^{er} juillet 2023, un compte personnel sur le SIA pour conserver son droit à détenir des armes.

Le déploiement de ce nouvel outil numérique répond à trois objectifs :

- simplifier la réglementation et les démarches administratives ;
- dématérialiser la gestion et le suivi des démarches administratives de commerce, d'acquisition et de détention d'armes ;
- sécuriser la détention et l'acquisition d'armes : traçabilité des armes en temps réel, récurrence des contrôles (des professionnels et des détenteurs) et lutte contre la fraude documentaire.

Le SIA sera opérationnel au sein des préfectures à partir de février 2022. À compter de cette date, les près de 5 millions de détenteurs d'armes pourront y avoir progressivement accès, selon le calendrier suivant :

- 8 février 2022 : ouverture du SIA pour les chasseurs ;
- mars 2022 : pour les tireurs de ball-trap et biathlètes ;
- avril 2022 : pour les non-licenciés (armes héritées ou trouvées) ;
- mai 2022 : pour les tireurs sportifs ;
- juin 2022 : pour les collectionneurs ;
- à partir de juillet 2022 : pour les associations et les métiers (polices municipales armées, agents de sécurité...).

[FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR, 2022 – L'année de la dématérialisation, fftir.org, 3 janvier 2022](#)

FORMATION À L'ACCUEIL VIA LA RÉALITÉ VIRTUELLE

Depuis l'été 2021, la Police nationale a déployé sur sa plateforme de formation continue digitale un « serious game » pour améliorer l'accueil des victimes dans les commissariats. Ce jeu sérieux, créé par un brigadier et développeur à la Direction nationale de la formation à Clermont-Ferrand, a gagné cette année l'un des prix de l'innovation de la Police nationale .

Les joueurs utilisent des avatars qui s'installent virtuellement derrière le comptoir d'accueil d'un commissariat et peuvent rencontrer huit personnages dont, par exemple, une jeune femme frappée pour la première fois le matin même par son conjoint, une personne âgée présentant des symptômes de la maladie d'Alzheimer, un conducteur alcoolisé ou encore une victime d'agression homophobe. Des algorithmes analysent les propos et les réactions du policier pour adapter le comportement de l'interlocuteur virtuel. La scène peut

être rejouée indéfiniment pour tester différents modes de communication et en mesurer les conséquences sur le comportement de l'interlocuteur.

Ainsi, en fonction des « mots que vous choisissez, la situation va complètement changer, et les thèmes interagissent entre eux », explique le développeur du jeu.

Ces différentes situations permettent d'adapter le discours, de se former à l'abri du jugement de ses pairs et de tester des stratégies, y compris les moins adaptées pour mesurer les conséquences négatives que cela engendre.

Même si la pression des usagers reste virtuelle, la pression « simulée » permet de recréer partiellement les atmosphères que le policier aura à gérer dans sa vie professionnelle. Ce jeu intégrera prochainement la réalité virtuelle à 360° et en 3D avec un casque. Un autre module du « jeu sérieux » consacré à l'accueil de victimes de violences sexistes et sexuelles doit être développé dans les semaines qui viennent.

[LECLÈRE Emmanuel, France Inter, Police : un "serious game" pour apprendre à mieux gérer l'accueil dans les commissariats, *franceinter.fr*, 27 novembre 2021](#)



DÉFENSE



LE MOIS DE DÉCEMBRE, UNE RÉUSSITE POUR L'INDUSTRIE D'ARMEMENT FRANÇAISE

La fin d'année 2021 a été faste pour les ventes d'armes nationales. Après la terrible déconvenue du mois de septembre avec l'annulation de la vente de sous-marins à l'Australie, Naval group termine 2021 en beauté en vendant trois frégates de défense et d'intervention réservées à l'exportation, les « Belh@rra », pour un prix total de 3 milliards d'euros. Quelques jours plus tôt, c'était Dassault Aviation qui annonçait une vente record de 80 rafales F4 et de 12 hélicoptères Caracal aux Émirats arabes unis, le tout pour 16 milliards d'euros. L'année 2022 pourrait également être riche en contrats avec la vente par Naval Group d'une quatrième frégate. De plus, la Grèce s'est également dite intéressée par l'achat de trois navires corvettes de type Gowind 2500, chacun coûtant 375 millions d'euros.

[LAGNEAU Laurent, Paris affirme que la vente de trois frégates Belh@rra à la Grèce a été signée « il y a quelques jours », opex 360.com, 11 décembre 2021](#)

[LAGNEAU Laurent, Après les sous-marins australiens, les États-Unis vont-ils torpiller la vente de trois frégates françaises à la Grèce ?, opex 360.com, 11 décembre 2021](#)

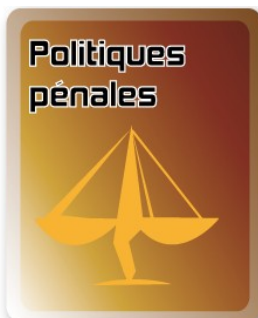
LA FRANCE PREND LA TÊTE DE LA VERY HIGH READINESS JOINT TASK FORCE DE L'OTAN

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la France dirige la force de réaction très rapide (VJTF), « une force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation ». Intégrée au sein de la force de réaction de l'OTAN ou NRF (*Nato Response Force*), la Very High Readiness Joint Task Force est commandée à tour de rôle par sept pays de l'Alliance et compte 5 000 hommes déployables dans un « délai de deux à trois jours ». Depuis l'annexion de la Crimée en 2014, la « réactivité » et la mobilisation rapide d'effectifs sont devenues une priorité pour l'OTAN. Face à l'intensification des tensions russo-ukrainiennes, à l'emploi d'armes hybrides comme les flux migratoires par la Biélorussie ou encore face aux échanges « difficiles » entre l'Alliance atlantique et Moscou, le commandement français de la VJTF risque d'être sous pression dans les prochains mois.

[LAGNEAU Laurent, La France prend les rênes de la force de réaction rapide de l'Otan , opex 360.com, 30 décembre 2021](#)



POLITIQUES PÉNALES



LES PROCUREURS PRÉSENTENT 10 AXES POUR LE DEVENIR DE LA JUSTICE PÉNALE

Le 6 janvier 2022, la Conférence nationale des procureurs de la République a formulé « ses 10 propositions pour le devenir de la justice », lors d'une conférence de presse tenue dans les locaux du tribunal judiciaire de Bobigny (93).

L'objectif de ce travail initié depuis juin 2021 est double : générer un débat public face aux échéances électorales de 2022 et initier une réflexion plus globale et prospective sur le futur de la justice pénale. Les 10 propositions balaient le spectre du champ pénal et s'intéressent de façon quasi exhaustive à des thèmes variés tels que l'évaluation « in vivo » de la récidive (au cours du procès), les causes de la délinquance, la transformation numérique, la meilleure prise en compte des victimes les plus fragiles...

En parallèle, la problématique majeure et récurrente de l'indépendance du Parquet est bien évidemment évoquée au sein de la première proposition dans laquelle il est suggéré que les procureurs soient nommés par le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) et non plus par décret du président de la République sur proposition du garde des Sceaux.

Le budget de la justice fait l'objet de la deuxième proposition. Les procureurs relèvent que la France ne consacre que 69,52 euros par habitant à la justice alors que la moyenne en Europe pour des pays de produit intérieur brut (PIB) équivalent est de 84,13 euros (l'Allemagne y consacrant, quant à elle, 131 euros par habitant...). Ils estiment que les efforts consentis ces dernières années par le gouvernement sont vertueux mais que, face aux besoins colossaux de la justice, ces derniers ne sont que des « sucres rapides » dont l'effet s'estompera rapidement.

Enfin, d'autres propositions concernent la pratique pénale au quotidien en envisageant la simplification des enquêtes et de la procédure, une meilleure formation des enquêteurs et le basculement vers les juridictions civiles des actuelles infractions liées, par exemple, au contentieux des injures et diffamations par voie de presse.

[BOUSCHON, Axelle, Renforcer les moyens de la Justice, mieux former les enquêteurs... La conférence nationale des procureurs de la République formule 10 propositions "pour le devenir de la justice pénale", france3-regions.francetvinfo.fr, 6 janvier 2022](#)

LES RADARS SONORES SONT EN PHASE D'HOMOLOGATION SUR ROUTE

La lutte contre les nuisances sonores se dote d'outils de contrôle-sanction automatisé. À l'image des vitesses excessives, le radar prendra un cliché du véhicule émetteur d'un son excessif et une amende de 135 euros sera adressée au titulaire de la carte grise. Les amateurs de pots d'échappement non homologués ou trafiqués sont clairement ciblés, pour préserver la tranquillité des riverains. Après six mois d'expérimentation, le premier radar sonore a été inauguré par la ministre à la Transition écologique le 4 janvier, en agglomération sur la RD 46 en Vallée de Chevreuse. Une poignée d'autres équipements seront installés sous peu, également en zone urbanisée. L'expérimentation vise à tester les appareils proposés par les industriels.

87 % des Franciliens souhaitent un renforcement de la répression des véhicules rendus volontairement bruyants, une étude indiquant que le bruit excessif et permanent de

certaines zones en région parisienne faisait perdre jusqu'à onze mois d'espérance de vie en bonne santé.

[Radars sonores : l'amende pour les deux-roues trop bruyants sera de 135 euros, leparisien.fr, 3 janvier 2022](https://leparisien.fr/3-janvier-2022/radars-sonores-l-amende-pour-les-deux-roues-trop-bruyants-sera-de-135-euros-3-janvier-2022.html)

[Décret n° 2022-1 du 3 janvier 2022 fixant la procédure d'expérimentation, legifrance.gouv.fr](https://legifrance.gouv.fr/decree/2022-1)

UNE NOUVELLE LOI POUR AMÉLIORER LA CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE

La nouvelle loi pour la confiance dans l'institution judiciaire est entrée en vigueur le 22 décembre 2021. Elle vise restaurer l'image de la justice auprès des Français, particulièrement dégradée depuis plusieurs années.

Ce texte a été rédigé afin de mieux faire connaître et comprendre le fonctionnement de la justice, de renforcer les droits des citoyens et d'améliorer la qualité de la relation avec l'institution judiciaire.

Procès filmés, enquêtes préliminaires limitées à deux ans, secret professionnel des avocats, généralisation des cours criminelles en 2023 sont quelques-unes des mesures phares qui vont bouleverser le paysage judiciaire français.

Cette loi prévoit surtout une augmentation des garanties du citoyen durant la phase d'investigation avec, par exemple, la possibilité pour un suspect d'avoir accès aux éléments de l'enquête en cours s'il a fait l'objet d'une audition libre, d'une garde à vue ou d'une perquisition il y a au moins un an. Il en est de même, sous certaines conditions, en cas d'atteinte à sa présomption d'innocence à la suite d'une mise en cause médiatique.

Autre mesure notable, l'« avertissement pénal probatoire » vient remplacer le « rappel à la loi ». Il consiste en un rappel des obligations résultant de la loi, mais dont la décision est revue en cas de nouvelle infraction dans les deux ans qui suivent. Notifié par le procureur ou son délégué, il nécessite la reconnaissance préalable des faits par le mis en cause.

[Loi du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire, vie-publique.fr](https://www.vie-publique.fr/loi/261122)

[LOI n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire \(1\), legifrance.gouv.fr](https://legifrance.gouv.fr/loi/2021-1729)

LANCEMENT DU PÔLE JUDICIAIRE « COLD CASES », LE 1^{ER} MARS 2022

Des affaires judiciaires remontant à plusieurs années, comme l'affaire Mouzin ou l'affaire de Chevaline, ont refait surface dans l'actualité, témoignant de la difficulté du traitement de ces dossiers sur le temps long.

Installé à Nanterre, dans le ressort de la Cour d'appel de Versailles, ce nouveau pôle national unique consacré « aux crimes en série et non élucidés » doit permettre à ces dossiers « de rester vivants judiciairement », comme l'a expliqué le ministre de la Justice. Il sera composé, dans un premier temps, de trois juges d'instruction, d'un procureur adjoint, de trois greffiers et de deux juristes assistants. Il est ainsi prévu que certaines affaires non élucidées après 18 mois d'investigations infructueuses pourront être

transmises au pôle. Il va ainsi hériter de 241 dossiers : 173 affaires non élucidées et 68 procédures de crimes en série.

L'un des objectifs principaux est de répondre aux demandes des avocats et des familles de victimes, confrontés aux changements réguliers de magistrats et d'enquêteurs qui perturbent la continuité de l'action judiciaire. Les magistrats affectés à ce pôle doivent être « détachés à 100 % ».

Cette création s'inscrit dans la droite ligne de la loi renforçant la confiance dans l'institution judiciaire (cf. article précédent, *supra* p. 17).

La gendarmerie nationale s'est déjà dotée depuis le mois d'octobre 2020 d'une division « cold case » au sein de l'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale (IRCGN) à Cergy-Pontoise en Île-de-France¹. Cette création a été l'aboutissement d'une réflexion menée trois ans auparavant lors de la mise en place de la cellule d'enquête « Ariane » dans le cadre de l'affaire Lelandais. Cette unité rassemble des enquêteurs spécialisés et des experts scientifiques disposant des dernières innovations en matière de police scientifique et technique pour accroître les chances d'élucidation.

[Le Point avec AFP, Justice : un pôle dédié aux « cold cases » ouvrira en mars, *lepoint.fr*, 12 janvier 2022](#)

[Le Monde avec AFP, « Cold cases » : Eric Dupond-Moretti annonce le lancement d'un pôle judiciaire le 1er mars, *lemonde.fr*, 12 janvier 2022](#)

UN ALGORITHME AU SERVICE DES DÉCISIONS DE JUSTICE

Le ministère de la Justice souhaite développer un système d'apprentissage automatique pour créer un référentiel sur l'indemnisation des victimes de dommages corporels afin de fournir une aide à la décision aux juges chargés de trancher ces litiges. Saisi par plusieurs associations, le Conseil d'État a validé le décret du 27 mars 2020 qui autorise la création de cet algorithme. En pratique, ce système est chargé d'extraire puis d'exploiter les données contenues dans les décisions de justice portant sur l'indemnisation des préjudices corporels et de recenser les montants demandés et offerts par les parties aux instances, ainsi que les évaluations proposées dans le cadre de procédures de règlement amiable des litiges et les montants alloués aux victimes par les juridictions. Ces informations, qui sont pour certaines particulièrement sensibles, peuvent être conservées jusqu'à deux ans après la publication du décret. À ce sujet, le Conseil d'État indique que « le décret interdit (...) à ces agents de les utiliser à d'autres fins que celles prévues (...) ils ne recevront que des données pseudonymisées s'agissant des parties à l'instance ».

[VITARD Alice, L'algorithme d'évaluation des préjudices corporels a été validé par le Conseil d'État, *usine-digitale.fr*, 4 janvier 2022](#)

VIOLENCES CONTRE LES ÉLUS : LE GOUVERNEMENT SE MOBILISE

Les menaces et agressions envers les élus se multiplient, ces derniers mois, notamment suite à l'entrée en vigueur du passe sanitaire. Plus de 1 600 faits ont été recensés en

1 Cf. Cold case, une nouvelle unité spécialisée de la gendarmerie nationale, *Revue du CREOGN*, n° 167, octobre 2020, p. 19-20. Disponible sur : <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/crgn/publications/revue-creogn/octobre-2020>

2021, dont 162 parlementaires et 605 maires ou adjoints victimes d'agressions physiques, soit une hausse de 47 % par rapport à 2020. 419 outrages ont aussi été recensés (+ 30 %). Les atteintes physiques avaient déjà progressé de 23 % entre 2019 et 2020.

Le phénomène semble s'accélérer encore depuis le début de l'année : entre le 1^{er} et le 7 janvier 2022, 28 affaires de menaces visant des députés sur Internet ont déjà été recensées par la Direction centrale de la police judiciaire, dont 80 % concernent des membres du parti LaREM.

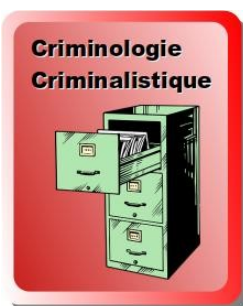
Au regard de l'augmentation inquiétante des infractions commises à leur préjudice, en raison de leurs fonctions, les élus ont un besoin concret de protection pénale. Pour y répondre, un arsenal judiciaire existe et se compose des infractions réprimant les atteintes à l'intégrité physique ou psychique des élus, à leur honneur, leur considération ou leur dignité. Une démarche alternative consiste en la réaffirmation par le gouvernement de sa politique répressive de fermeté et d'accompagnement des élus victimes.

Au-delà de la réponse pénale, la question de la formation des élus dans la gestion des conflits et les techniques de désescalade, s'avère également capitale.

[Le gouvernement se mobilise après un nouveau cap dans les violences contre les élus, france24.com, 10 janvier 2022](https://www.france24.com/fr/20220110-le-gouvernement-se-mobilise-apres-un-nouveau-cap-dans-les-violences-contre-les-els)



CRIMINOLOGIE/CRIMINALISTIQUE



UNE NOUVELLE ENQUÊTE DE VICTIMATION PLUS PRÉCISE

Sous la direction du Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), l'enquête de victimation annuelle « Cadre de vie et sécurité » (CVS) menée depuis 2007 évoluera en enquête « Vécu et ressenti en matière de sécurité » (VRS) en 2022. Les résultats, plus précis, en sont attendus pour le second trimestre 2023.

Le recours au mode de passation du questionnaire *via* Internet, évitant les aléas de la pandémie, permettra d'interroger 7 à 10 fois plus de personnes que CVS avec une cible à 200 000 enquêtés pour un coût équivalent. Ce volume doit permettre de fournir des statistiques robustes au niveau départemental (qui correspond à l'échelon déconcentré où se déclinent les politiques nationales de sécurité) et plus seulement national. VRS offrira ainsi une cartographie plus précise du niveau de victimation et du sentiment d'insécurité au sein de la population.

Pour la continuité et la comparabilité statistique, le questionnaire dit « socle » comportera les questions de CVS en y ajoutant toutefois la mesure de la victimation concernant les violences sexuelles, le harcèlement et la cybercriminalité.

Au-delà de ce questionnaire « socle », une part du panel (15 000 répondants) sera invité à répondre à un questionnaire « thématique » complémentaire qui portera en 2022 sur la qualité des interactions entre la population et les forces de l'ordre étatiques.

NDR : Le CREOGN a pris une part active à l'élaboration de ces questionnaires et est à l'origine de la thématique spécifique retenue pour 2022. Ces nouveaux outils devraient permettre d'avoir une meilleure appréciation de l'effectivité des efforts locaux des forces de l'ordre pour améliorer les relations et la satisfaction des attentes de la population.

[L'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité \(VRS\), *mobile.interieur.gouv.fr*](https://mobile.interieur.gouv.fr)

CONTRÔLE ROUTIER ET TRAFIC DE STUPÉFIANTS

Le démantèlement d'un trafic de stupéfiants, parti d'un simple contrôle routier, dans l'Eure, a abouti à la saisie de plus de deux millions d'euros en liquide. Lorsqu'ils vérifient le contenu d'un fourgon transportant du matériel destiné à la culture de cannabis en intérieur en mai 2021, les gendarmes du peloton motorisé de Courbépine (Eure) n'imaginent pas qu'ils sont sur le point de mener au démantèlement d'un très important trafic de cannabis. La première étape des investigations amène les enquêteurs sur la piste de sites de culture de cannabis, dans l'Eure et la Sarthe, décrits comme « quasi industriels ». 284 kilos de drogue sont saisis, ainsi que 600 pieds de cannabis et une douzaine d'armes à feu. Le 13 décembre 2021, huit personnes sont par la suite interpellées pour blanchiment d'argent en Normandie et Région parisienne. Neuf personnes ont, depuis, été placées en détention provisoire dans cette affaire, et deux sont placées sous contrôle judiciaire. L'enquête se poursuit, sous la direction d'un juge d'instruction d'Evreux.

[GRIESSEL Ariane, Plus de 2 millions d'euros en liquide : "rare" saisie autour d'un trafic de stupéfiants, *franceinter.fr*, 20 décembre 2021](https://franceinter.fr)



SÉCURITÉ DES MOBILITÉS



EN 2020, DES RECORDS DE VITESSE ONT ÉTÉ BATTUS SUR LES ROUTES FRANÇAISES !

L'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) vient de publier le bilan des infractions routières commises en 2020 sur le réseau français et constate une forte hausse des excès de vitesse.

Les contraintes inhérentes à la crise sanitaire (confinement, couvre-feux...) auraient pu laisser supposer que le moindre usage des véhicules induirait une baisse proportionnelle des infractions relatives aux excès de vitesse mais la réalité est tout autre. En effet, il semblerait que les routes désertes ou l'ivresse de la liberté retrouvée aient malheureusement conduit certains Français à ne plus respecter les limitations de vitesse. À titre d'exemple et par rapport à 2019, les infractions relevées par les radars automatisés ont été en 2020 en hausse de 66,2 % pour les dépassements supérieurs à 50 km/h, et ce, dans un contexte général de hausse de 3 % de l'ensemble des infractions liées à la vitesse. Ces chiffres sont néanmoins à relativiser, car 2019 fut une année perturbée par la crise des « Gilets jaunes » qui a généré à la fois une occupation des forces de l'ordre autre que la police de la route et un vandalisme marqué sur les radars.

Par ailleurs, même si les Français ont globalement roulé trop vite en 2020, ils ont fait montre d'une attitude plus « sobre » puisque les infractions de conduite sous l'empire alcoolique sont en nette chute, de 19,1 %, ce qui s'explique par les fermetures sanitaires des débits de boissons et autres lieux de festivité. Il est cependant à noter que les infractions de conduite après l'usage de stupéfiants ont augmenté de 5,1 %, laissant donc supposer une mutation des comportements festifs due à la crise sanitaire.

Enfin, plus globalement, même si la vitesse a été un point noir en 2020, la baisse du trafic a induit une moindre perte de points du permis de conduire (11,4 millions de points en 2020 contre plus de 12 millions en 2019).

[NEGRONI Angélique, Sécurité routière: 2020, l'année de tous les excès de vitesse, lefigaro.fr, 4 janvier 2022](https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2022/01/04/la-securite-routiere-2020-lannee-de-tous-les-exces-de-vitesse-20220104.html)



SÉCURITÉ PRIVÉE

SÉCURITÉ
PRIVÉE



CRÉATION D'UN CENTRE CYNODEX POUR FORMER LA SÉCURITÉ PRIVÉE

La police nationale va assurer la certification technique en cyno-détection des explosifs (Cynodex) pour les équipes cynophiles des sociétés de sécurité privée et des services internes de sécurité. Alors qu'elle était jusqu'à maintenant limitée au transport aérien, d'autres secteurs d'activités comme les transports publics, les lieux festifs et commerciaux ont vu leur besoin s'affirmer, avec la persistance de la menace terroriste et les perturbations croissantes générées par les colis abandonnés. L'objectif est ici d'accélérer la procédure de levée de doute et de limiter l'engagement des équipes de déminage aux seuls colis qualifiés de suspects. L'ouverture de cette technicité sensible par le biais de la loi « sécurité globale » a amené l'État à imposer une certification des équipes formées par le secteur privé. Le Centre sera installé à Biscarosse et constitué de policiers, gendarmes et militaires des armées. Outre la certification de la qualification, il fera fonction de centre de recherche et innovation sur cette technicité.

[Décret n° 2021-1590 du 7 décembre 2021 portant création d'un centre national de certification en cyno-détection des explosifs](#)

SÉCURITÉ PRIVÉE AU JO, UN STATUT TEMPORAIRE DÉCEVANT

À l'instar du dispositif temporaire qui avait été créé pour le championnat européen de football 2016, une spécialité « grands événements » a été proposée par le ministère de l'Intérieur pour faciliter la montée en puissance des effectifs de la sécurité privée pour les deux événements sportifs à venir. La Coupe du monde de rugby 2023 et les Jeux olympiques et paralympiques 2024 devraient mobiliser spécifiquement près de 22 000 agents.

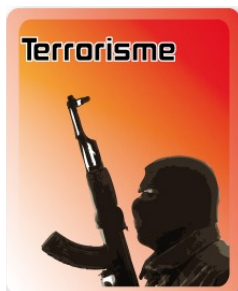
La formation, calquée sur celle des agents de surveillance et de gardiennage, serait réduite de 175 heures à seulement 106 heures pour obtenir la qualification « grands événements ». En 2016, le dispositif, qui n'offre pas vraiment de débouchés professionnels au-delà de l'événementiel d'ampleur, avait attiré moins d'une centaine de personnes.

Les organisations professionnelles s'opposent à cette démarche qui précarise la profession et s'inscrit en contradiction avec les efforts de montée en compétences.

[DESRUMAUX Marie, Surveillance humaine : le projet de formation spécifique pour les JO 2024 présenté au secteur fait l'unanimité contre lui, *aefinfo.fr*, 7 janvier 2022](#)



TERRORISME



REPRISE DU PROCÈS DES ATTENTATS DU 13-NOVEMBRE

Le procès des attentats du 13-Novembre a repris le 6 janvier 2022 devant la Cour d'assises spéciale de Paris, en présence du principal accusé, Salah Abdeslam, au côté du coaccusé Osama Krayem. Ces derniers n'étaient plus apparus dans le box depuis le 25 novembre 2021, refusant de s'y présenter pour protester contre l'absence physique à la barre d'enquêteurs belges. Salah Abdeslam avait été testé positif au Covid-19 le 27 décembre mais plusieurs expertises médicales ont confirmé qu'il était apte à assister aux audiences. Au terme de près de quatre mois d'audience marqués par les auditions de rescapés des attaques et de leurs proches, le procès entre dorénavant dans une nouvelle phase, celle de l'interrogatoire sur le fond du dossier des 14 accusés présents (six autres, dont cinq présumés morts, sont jugés en leur absence). Le procès doit s'achever fin mai 2022.

[LE POINT avec AFP, Procès du 13 Novembre : l'audience reprend en présence de Salah Abdeslam, *lepoint.fr*, 6 janvier 2022](#)



COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



LA CNIL VEILLE SUR LA CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS DE VIDÉOPROTECTION DES COMMUNES

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a mis en demeure une commune française de mettre en conformité ses dispositifs de caméra-piéton et de vidéoprotection utilisés par sa police municipale. Elle lui reproche plusieurs violations de la loi Informatique et Libertés et du Code de la sécurité intérieure. Cette mise en demeure n'équivaut pas à une sanction, en revanche, si dans un délai de 4 mois elle ne se met pas en conformité, la commune risque une sanction pécuniaire. Le cas de cette commune n'est pas isolé : « les problèmes relevés sont identiques dans la plupart des communes ayant recours aux caméras-piétons, quelle que soit leur taille », a précisé un porte-parole de la CNIL.

[VITARD Alice, La Cnil épingle une commune pour son dispositif de caméra-piéton et de vidéoprotection, usine-digitale.fr, 27 décembre 2021](#)



EUROPE



CRISE OU ENLÈVEMENT DE LA PRESSION MIGRATOIRE ENTRE L'EUROPE ET LE ROYAUME-UNI ?

Les heurts entre forces de l'ordre et migrants sont récurrents à Calais. La violence des affrontements du 30 décembre 2021 résulte autant des conditions de vie précaires des migrants que des dangers de la traversée et des réseaux de passeurs. Tous savent qu'ils jouent avec leur vie, leur espoir d'atteindre le Royaume-Uni n'a d'égal que leurs mois, voire années d'errance.

Le 7 décembre 2021, le ministre de l'Intérieur s'exprimait devant l'Assemblée nationale sur la situation migratoire dans le Pas-de-Calais. Il a tout d'abord dressé le tableau des conditions qui avaient mené à la noyade et la chaîne « logistique » des passeurs. Il apparaît que de nombreuses raisons encouragent l'immigration clandestine au Royaume-Uni, seulement « les Anglais doivent définir une voie légale d'immigration. (...) il est aujourd'hui impossible à un immigré de rejoindre définitivement sa femme ou son père légalement, d'où les small boats et l'emprise des passeurs ». Le ministre a conclu par l'importance de la collaboration européenne.

À la suite du naufrage dramatique du 24 novembre 2021 où 27 personnes ont péri alors qu'elles tentaient de rejoindre l'Angleterre, l'Union européenne rappelait la nécessaire coordination des actions européennes de lutte contre la migration clandestine et la coopération du Royaume-Uni. Le 28 novembre 2021, la France, la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas avec la Commissaire européenne chargée des Affaires intérieures faisaient une déclaration commune. Ils s'engageaient à échanger les informations nécessaires à la lutte contre les réseaux de passeurs et à travailler avec la plateforme multidisciplinaire européenne contre les menaces criminelles ([EMPACT](#)) ainsi qu'avec les agences Europol, Eurojust et Frontex.

[Ministère de l'intérieur, Déclaration commune sur les enjeux migratoires et la coopération policière et judiciaire dans la Manche et la mer du Nord, Communiqué, 28 novembre 2021](#)

[ASSEMBLÉE NATIONALE, Déclaration de M. Gérald Darmanin, ministre de l'intérieur, sur la situation migratoire dans le Pas-de-Calais, à l'Assemblée nationale le 7 décembre 2021. Texte intégral, \[vie-publique.fr\]\(#\), 16 décembre 2021](#)

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE L'AGENCE DE L'UNION EUROPÉENNE POUR L'ASILE

Pour améliorer le fonctionnement du Régime d'asile européen commun (RAEC) qui n'est plus en mesure de répondre à la crise migratoire de ces dernières années, le Conseil européen adoptait, le 9 décembre 2021, le règlement instituant l'Agence de l'UE pour l'asile qui remplace le Bureau européen d'appui en matière d'asile/European Asylum Support Office (EASO). Les pays membres s'engagent à unifier les procédures de demande d'asile, notamment en appliquant des critères communs pour l'identification des personnes qui relèvent de la protection internationale. Cette nouvelle agence répond à deux axes, d'une part, fournir une assistance opérationnelle et technique renforcée aux États membres et contribuer à une plus grande convergence dans l'évaluation des demandes de protection internationale et, d'autre part, permettre une meilleure

coopération de l'Union européenne avec les pays tiers dont les demandeurs sont originaires.

[Conseil de l'UE, Pacte sur la migration et l'asile: le Conseil adopte le règlement relatif à l'Agence de l'UE pour l'asile, Communiqué de presse, *consilium.europa.eu*, 9 décembre 2021](#)

[Commission européenne, Proposition de règlement du parlement européen et du conseil relatif à l'Agence de l'Union européenne pour l'asile, 4 mai 2016](#)

LA FRANCE À LA TÊTE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

À partir du 1^{er} janvier 2022 et pour une durée de six mois, la France prend la présidence du Conseil de l'Union européenne (UE). Elle aura un rôle central à jouer avec ses partenaires européens pour faire avancer les négociations en faveur d'une Europe plus souveraine, d'un nouveau modèle européen de croissance et d'une Europe humaine. La présidence française du Conseil de l'UE contribuera ainsi à élaborer des compromis et des décisions pour les citoyens européens dans plusieurs domaines prioritaires tels que les transitions écologique et numérique, la protection et l'adaptation de notre modèle social, une meilleure protection des frontières et la réaffirmation de l'importance des valeurs européennes.

[UEFRANCE22, 1^{er} janvier 2022 : la présidence française du Conseil de l'Union européenne débute, *présidence-française.consilium.europa.eu*, 1^{er} janvier 2022](#)



INTERNATIONAL



UNE DEUXIÈME BASE MILITAIRE CHINOISE POURRAIT BIENTÔT VOIR LE JOUR EN AFRIQUE

Après Djibouti, la Guinée équatoriale pourrait bien devenir le nouvel ancrage de l'armée chinoise sur le continent africain dans les prochaines années. En effet, d'après les services de renseignement américains, Malabo devrait accueillir sur son territoire une base militaire de l'Armée populaire de libération (APL), si un accord est trouvé entre les autorités locales et les responsables chinois. En cas de réussite, la Chine disposerait pour la première fois d'une voie d'accès sur la côte Atlantique qui était jusque-là le pré carré des États-Unis. Cette nouvelle étape dans le développement du projet des Nouvelles routes de la soie pourrait permettre à Pékin d'étendre sa présence sur les océans en poursuivant sa stratégie d'installation de points d'appuis pour sa marine de guerre. Cette démarche s'inscrit de fait dans la poursuite de sa « stratégie du collier de perles » initiée début des années 2000.

[FOUQUET Claude, La Chine serait tentée d'installer une base militaire permanente en Guinée équatoriale, lesechos.fr, 6 décembre 2021](#)

[PHILLIPS Michal M., « China Seek First Military Base on Africa Atlantic Coast, U.S. Intelligence Finds », thewallstreetjournal.com, 5 décembre 2021](#)

LA RUSSIE FAIT DES PROPOSITIONS POUR RÉGLER LA CRISE EN UKRAINE

Depuis novembre 2021, les tensions à la frontière russo-ukrainienne sont croissantes et les exercices militaires organisés par Moscou laissent planer le spectre d'une invasion. Au cœur des tensions se trouve le sujet de l'expansion de l'OTAN vers l'Est. En effet, depuis la fin de la guerre froide, l'Alliance n'a cessé de s'élargir et d'intégrer en son sein d'anciens pays du Pacte de Varsovie, ce qui est perçu par la Russie comme une menace pour sa sécurité. Pour mettre fin à la crise, Moscou a proposé deux projets de traités pour l'OTAN et les USA. Sans contrepartie, la Russie demande « l'arrêt de l'élargissement de l'Alliance ainsi qu'une limitation des activités militaires dans les pays ayant rejoint l'organisation après 1997 ». Une réunion du COR (Conseil OTAN-Russie) s'est tenue le 12 janvier afin de tenter de trouver un accord entre l'ensemble des parties et d'empêcher une escalade dans la région.

[LAGNEAU Laurent, La Russie prendra une « série d'options » si l'Otan refuse les garanties juridiques qu'elle demande sur sa sécurité, opex360.com, 27 décembre 2021](#)

[LAGNEAU Laurent, Les forces russes donnent le coup d'envoi à un nouvel exercice aéroporté près de l'Ukraine, opex360.com, 23 décembre 2021](#)

[BASLE Jean-Luc, Les Nuages qui s'amoncellent sur l'Ukraine vont-ils se dissiper, Tribune Libre, n°105, cf2r.org, décembre 2021](#)

LA RUSSIE CONTINUE DE RENFORCER SON INFLUENCE AU MALI

Alors que la France réorganise sa présence dans la zone sahélienne, la Russie développe toujours plus ses liens avec les autorités maliennes tout en critiquant la stratégie française dans la région. Après des livraisons d'armes en septembre 2021 et l'ouverture de négociations entre Bamako et les représentants de la société militaire privée (SMP) Wagner, le mois de décembre a vu les visites de responsables et de proches de l'entreprise russe se multiplier. Des préparatifs en vue de l'arrivée d'un chiffre « significatif » de mercenaires auraient même été entrepris à l'aéroport de Bamako. De son côté, le Mali nie la présence des hommes de Wagner, parlant à la place de « formateurs russes ». Moscou a annoncé qu'elle allait continuer son action dans la zone et « défendre les intérêts légitimes de Bamako aux Nations unies » car, pour elle, « la clé du renforcement de la sécurité au Sahel se trouve au Mali ».

[LAGNEAU Laurent, La Russie critique la stratégie française au Sahel et assure le Mali de son soutien militaire, opex360.com, 27 décembre 2021](#)

[France 24, Le Mali reçoit quatre hélicoptères et des armes de la Russie, france24.com, 1^{er} octobre 2021](#)

INGÉRENCE POLITIQUE EN AFRIQUE, LE QUESTIONNEMENT DU RÉGIME AU MALI

À la suite des deux prises de pouvoir successives du colonel Assimi Goïta, la société civile a été écartée du pouvoir au Mali. C'est désormais la junte militaire qui dirige le pays depuis presque deux années. Les États ouest-africains voient s'ajouter à leur volonté de rétablir la démocratie au Mali, la pression américaine et française. S'ajoute à cela un embargo économique qui est établi par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao).

La situation au Mali est sujette à de nombreux jeux d'influences. Au-delà de l'ingérence politique effectuée par les pays étrangers dans les affaires nationales, la Russie et la Chine viennent se mêler de la situation en bloquant l'adoption d'un texte proposé par la France, qui visait à obtenir une position unie de l'ONU à l'égard du pays africain.

La proposition avait déjà été jugée « douce » par le Kenya, puisqu'elle ne consistait qu'à appuyer les décisions prises par le Cédéao. En réponse à ces pressions multiples, la junte au pouvoir a appelé à manifester contre les sanctions émises à l'encontre du pays.

[LE MONDE avec AFP, Mali : la France, les Etats-Unis et l'Algérie font pression sur la junte militaire pour un retour rapide des civils au pouvoir, lemonde.fr, 12 janvier 2022](#)

[AFP, Russie et Chine bloquent un appui de l'ONU à des sanctions, lapresse.ca, 12 janvier 2022](#)

[TV5 MONDE avec AFP, Mali : qui sont les militaires de la junte qui dirigent le pays ?, information.tv5monde.com, 24 décembre 2021](#)

ÉTAT DES LIEUX DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION INTERNATIONALE EN FRANCE

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), a rendu, le 16 décembre 2021, un rapport d'évaluation de la France sur la corruption internationale. Elle

souligne les « progrès remarquables » et cite notamment l'existence d'un statut protecteur des lanceurs d'alerte, les lois sur la transparence de 2013 et 2016 qui ont conduit à la création du Parquet national financier, à l'Agence française anticorruption ou encore à l'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales. Ces dispositifs ont permis la multiplication du nombre d'enquêtes : 33 enquêtes avaient été initiées entre 2000 et fin 2012, 108 enquêtes ont été ouvertes ou étaient encore en cours entre fin 2012 et le 10 septembre 2021. Le point noir : les moyens alloués au Parquet national financier ne suivent pas l'arsenal juridique ambitieux dont s'est dotée la France. L'OCDE ajoute que trop d'allégations de corruptions internationales publiées dans les médias ne font pas l'objet d'une enquête.

[FELIX Caroline, Lutte contre la corruption internationale : la France peut mieux faire, selon l'OCDE, franceinter.fr, 17 décembre 2021](#)

LA RÉGLEMENTATION DES ARMES LÉTALES AUTONOMES, UN ENJEU INTERNATIONAL

Depuis 2014 et une fois encore, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a échoué à réglementer l'utilisation et le développement des armes létales autonomes. Cette année, la majorité des 125 pays membres de la Convention des Nations Unies souhaitait interdire ces armes. Mais l'opposition de certains pays – dont les États-Unis, le Royaume-Uni et la Russie – rend impossible l'adoption d'une réglementation commune. Ces armes létales autonomes sont communément définies comme des armes qui sélectionnent par elles-mêmes leur cible et la détruisent sans l'intervention d'un humain. Amnesty International souhaite la mise en place d'un processus annexe avec les États engagés à réglementer les armes létales autonomes, comme cela a pu être le cas pour les mines terrestres et les armes à sous-munitions. La conférence s'est terminée vendredi 17 décembre 2021 avec un groupe d'États s'engageant seulement à « intensifier » les discussions.

[COROT Léna, L'ONU ne parvient toujours pas à se mettre d'accord sur l'interdiction des armes létales autonomes, usine-digitale.fr, 23 décembre 2021](#)

LA CORÉE DU NORD AFFIRME À NOUVEAU SA CAPACITÉ MILITAIRE

La Corée du Nord a tiré un missile hypersonique ce 11 janvier 2022, le deuxième en moins d'une semaine, et le troisième en cinq mois. Ce missile, au-delà de ses atouts militaires, atteste d'un avancement important des capacités militaires du pays. Cette situation survient dans un contexte de tensions diplomatiques entre Washington et Pyongyang à la suite de l'échec des pourparlers entre Kim Jong Un et le précédent Président américain, malgré les tentatives de Joe Biden de rencontrer son homologue nord-coréen.

La dénucléarisation du pays voulue par les États-Unis est estimée « hostile » par le pays. Celui-ci a fait preuve d'un véritable renforcement de ses technologies militaires malgré les sanctions internationales et une situation économique grandement impactée par la pandémie mondiale. Le missile du 11 janvier est pourtant considéré comme n'étant pas particulièrement important par rapport aux précédents missiles balistiques.

Les capacités de ce missile sont toutefois considérables et sont, selon le département d'État américain, « une menace pour la communauté internationale ». Cet essai de missile a eu lieu pendant le Conseil de sécurité des Nations Unies, qui se réunissait au sujet du

précédent tir. Ce missile est en mesure de parcourir 700 kilomètres à une altitude de 60 kilomètres à une vitesse de Mach 10, selon l'état-major interarmées de la Corée du Sud.

[LCI avec AFP, La Corée du Nord a lancé un deuxième missile hypersonique en moins d'une semaine, lci.fr, 12 janvier 2022](#)

[LE MONDE avec AFP, La Corée du Nord dit avoir testé un missile hypersonique, lemonde.fr, 11 janvier 2022](#)

[LE MONDE avec AFP, La Corée du Nord effectue un nouveau tir, sans doute d'un missile balistique, lemonde.fr, 11 janvier 2022](#)

[LE FIGARO avec AFP, La Corée du Nord dit avoir testé un missile hypersonique en présence de Kim Jong Un, lefigaro.fr, 12 janvier 2022](#)

RÉFLEXIONS SUR L'ESSAI ANTI- SATELLITE RUSSE

Une Note de la Fondation pour la recherche stratégique fait le point sur la destruction par la Russie, le 15 novembre 2021, d'un de ses satellites en orbite basse, qui a provoqué de vives réactions de désapprobation de la part de la communauté internationale et une multitude de commentaires dans les médias et sur les réseaux sociaux. L'auteur de cette analyse rappelle les faits et tente de comprendre les enjeux techniques et géopolitiques de cette action. Tout d'abord, le satellite militaire d'écoute électronique constituait une cible de choix pour l'intercepteur ainsi testé, le « Nudol », puisque, du fait de sa rotation autour de la Terre, il passait plusieurs fois par jour au-dessus du territoire russe et notamment au-dessus du centre spatial de Plessetsk, à une distance atteignable. Il ne devait, de plus, engendrer qu'un nombre limité de débris en raison de l'absence d'ergols² à son bord. Toutefois, ils auraient pu provoquer un effet domino, « les éléments du nuage de débris deven[ant] des projectiles pouvant provoquer d'autres collisions avec des objets se trouvant à proximité ». Or, de plus en plus de satellites se trouvent en orbite basse.

Le Nudol fait partie d'un programme spatial qui, selon les données disponibles (les tirs sont précédés de déclarations dans des NOTAMs³), aurait connu 12 essais en vol depuis 2014. Il serait conçu comme un intercepteur ASAT (armement anti-satellite) mais qui aurait vocation, dans un deuxième temps, dans un processus de perfectionnement de ses performances, à devenir un élément du système de défense anti-missile. Les raisons de ce lancement, dont la Russie ne pouvait ignorer les risques et les répercussions au plan international, peuvent être notamment, selon l'auteur : la crainte d'une frappe américaine conventionnelle, ou, face au développement du programme anti-missile américain, un avertissement afin de les pousser, ainsi que la communauté internationale, à la table des négociations pour l'élaboration d'un traité d'interdiction des ASAT. En tout état de cause, la Russie, « qui a procédé pour la première fois à l'interception directe d'une cible dans l'espace par effet cinétique », fait montre de ses capacités technologiques dans une recherche d'affirmation de sa puissance.

[MAIRE Christian, Réflexions sur l'essai anti-satellite russe du 15 novembre 2021, frstrategie.fr, 1^{er} décembre 2021](#)

2 « Un ergol, dans le domaine de l'aéronautique, est une substance homogène employée seule ou en association avec d'autres substances et destinée à fournir de l'énergie. Les ergols sont les produits initiaux, séparés, utilisés dans un système propulsif à réaction. » (définition Wikipedia)

3 (NOTice To Air Men) est un message publié par les autorités des pays concernés afin d'alerter les pilotes d'avions d'un danger potentiel lié à la navigation aérienne.

ENJEUX DE LA NORMALISATION DU RÉGIME SYRIEN

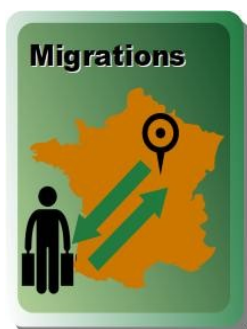
Le Président syrien, malgré 11 ans d'une guerre civile toujours en cours et contrairement à ce que nombre d'analystes prévoient, s'est maintenu au pouvoir. Il a aujourd'hui la maîtrise de 65 % du territoire. Face à ce conflit qui s'enlise et pour lequel il n'existe « ni vainqueur ni vaincu », de nombreux pays se posent la question de la normalisation de ce régime. L'auteur de cette note publiée par la Fondation pour la recherche stratégique (FRS) apporte un éclairage sur cette situation géopolitique en expliquant quels sont les intérêts des uns et des autres à rétablir des liens avec la Syrie et à la réintégrer dans le concert des nations (et avec quelles conditions), ou, au contraire, à la maintenir isolée et sans réelle solution politique. Pour la Russie, engagée militairement dans le conflit, il s'agit essentiellement de privilégier la stabilité et la reprise économique du pays pour ne pas reproduire ce qui s'est passé en Tchétchénie (durée, coût des opérations), pouvoir investir durablement dans sa reconstruction et empêcher l'apparition d'« un ersatz d'Émirat islamiste au nord-ouest syrien » (elle est particulièrement inquiète de la montée en puissance du groupe armé Hayat Tahrir alCham dans cette région). Il semble toutefois que l'objectif à moyen terme soit de parvenir à une transition du pouvoir syrien. La Turquie entend bien, quant à elle, asseoir son influence sur Damas afin de continuer à mettre en œuvre sa « stratégie de propagation du modèle turc » et conserver la bande « tampon » à sa frontière la protégeant des Kurdes et des migrants. Ni l'Iran, pour qui la Syrie est sa 35^e province et qui souhaite continuer à l'irriguer de son idéologie, ni Israël, qui ne peut cautionner la présence iranienne en Syrie, n'auraient, en revanche, à gagner à une normalisation de Damas. Les États-Unis, quant à eux, maintiennent leurs troupes sur le sol syrien.

D'autres États étant également favorables à la normalisation (Émirats arabes unis, Égypte, Irak, Jordanie, Liban, Algérie, Mauritanie), que ce soit pour des raisons sécuritaires ou socio-économiques, des voix s'élèvent pour demander la suppression des sanctions économiques et la Syrie pourrait de nouveau faire partie de la Ligue arabe, la première étape étant son éventuelle participation comme « observateur » à la prochaine réunion de cette organisation en mars 2022.

[BOUSSEL Pierre, Guerre en Syrie : risques et enjeux d'une normalisation du régime de Damas, frstrategie.org, 16 décembre 2021](https://www.frstrategie.org/fr/actualites/2021/12/16/BOUSSEL-Pierre-Guerre-en-Syrie-risques-et-enjeux-d-une-normalisation-du-regime-de-Damas)



MIGRATIONS



L'ÉCHEC ANNONCÉ DE LA POLITIQUE MIGRATOIRE DU ROYAUME-UNI

Alors que les tensions persistent avec la France accusée de ne pas faire assez pour empêcher les migrants de traverser la Manche, le gouvernement britannique ne semble faire aucun effort pour lutter contre un important facteur d'attractivité : le travail clandestin.

La générosité du système social anglais n'est pas en cause, l'allocation hebdomadaire pour les demandeurs d'asile étant légèrement inférieure à celle perçue en France. Il existe trois éléments attractifs pour les migrants : ils pratiquent les rudiments de la langue, ils disposent de relais communautaires ou familiaux pour s'implanter, il est facile de trouver un emploi clandestin. S'il n'existe pas de levier d'action sur les deux premiers items, le dernier ne semble pas vraiment combattu puisque fondamental pour le fonctionnement de larges pans de l'économie anglaise.

Ainsi, malgré les discours du ministère de l'Intérieur britannique annonçant une lutte impitoyable à l'immigration illégale, le volume a quasiment quadruplé entre 2020 et 2021 pour atteindre 25 000 traversées. Elle ne se fait plus *via* les semi-remorques, trop contrôlés et dangereux (39 morts découverts dans un camion frigorifique en 2019), mais grâce à une multitude de petits bateaux affrontant le *Channel* sous le contrôle d'organisations criminelles bien établies. À peine un passeur est-il arrêté qu'il est déjà remplacé.

[DATHAN Matt, « Priti Patel's options for dealing with huge rise in Channel migrants », *thetimes.co.uk*, 20 novembre 2021](https://www.thetimes.co.uk/article/priti-patel-s-options-for-dealing-with-huge-rise-in-channel-migrants-2021-11-20)

MIGRATIONS ET MARCHÉ DU TRAVAIL

Dans son dernier rapport biennuel, publié en décembre 2021, l'agence de l'ONU pour les migrations (OIM) considère qu'une personne sur trente est migrante. Il apparaît aussi qu'il y a une nette augmentation des flux ces cinquante dernières années. Selon les estimations, 281 millions de personnes vivaient dans un pays autre que leur pays de naissance en 2020, soit 128 millions de plus qu'en 1990 et plus de trois fois plus qu'en 1970.

Elles représentent aujourd'hui 5 % de la main-d'œuvre mondiale, contre moins de 2 % en 2010. Elles jouent un rôle croissant dans la population active, notamment en Europe, en Amérique du Nord et dans les pays arabes. Pour les pays en développement d'origine, les transferts de fonds envoyés par leurs ressortissants dépassent l'aide étrangère.

[IO/OIM, Rapport État de la migration dans le monde 2022, *worldmigrationport.iom.int*, décembre 2021](https://www.worldmigrationport.iom.int/fr/rapport-etat-de-la-migration-dans-le-monde-2022)

CROISSANCE EXPONENTIELLE DES MIGRATIONS ET DES EXILS

La pandémie n'a pas empêché les déplacements de personnes et ce sont plus de 84 millions de personnes qui ont pris les chemins de l'exil selon le Haut commissariat aux réfugiés (HCR). Elles ont été contraintes de partir, soit à l'intérieur de leur pays, pour un

grand nombre, soit dans des camps dans des pays frontaliers, soit enfin sur les routes de l'exil.

Tous les continents sont touchés et les raisons sont toujours les mêmes, les conflits, l'insécurité, des crises économiques et alimentaires. En même temps, les ONG rencontrent de plus en plus de difficultés pour intervenir. Le dérèglement climatique rebat aussi les cartes.

Les risques encourus par les migrants sont de plus en plus importants et l'insécurité des pays traversés aggravée par l'économie lucrative des passeurs. Une nouvelle géographie des migrations se dessine, comme au Mexique et en Amérique centrale par exemple. L'Europe, par ailleurs, reste le but ultime de nombreux réfugiés.

« Homme libre, toujours tu chériras la mer ! », écrivait Baudelaire, une mer qui se referme sur beaucoup d'entre eux. De janvier à fin novembre 2021, plus de 2 500 personnes sont mortes ou ont disparu en mer en tentant de rejoindre l'Europe.

[ONU, Retour sur l'année 2021 : le nombre de réfugiés et de migrants augmente, malgré les restrictions de voyage, ONU Info, *news.un.org*, 31 décembre 2021](#)

[UNHCR, Aperçu statistique, juin 2021, site UNHCR](#)



ESPACE MARITIME



LE CAUCHEMAR DES MARINS DÉCÉDÉS EN MER

Le capitaine du cargo *MV Vantage Wave* est décédé en mer à l'âge de 68 ans et a été conservé dans la chambre froide. Il a fallu 6 mois et 13 suppliques dans différents ports du monde avant de pouvoir débarquer le corps et l'envoyer à la famille endeuillée.

Malheureusement, ceci est chose commune en mer : le corps d'un marin suicidé a parcouru 5 000 km dans les mêmes conditions, 4 mois pour un cuisinier syrien et six semaines de putréfaction pour le capitaine d'un

bateau ne disposant pas de chambre froide.

Selon l'Organisation maritime internationale (institution spécialisée de l'ONU), 4 corps sont actuellement coincés en mer et 36 marins sont en grande urgence médicale ou humanitaire.

Les traités et règles internationaux ne donnent que peu, sinon aucun droit, aux marins malades ou décédés.

L'actuelle pandémie de Covid-19 est venue compliquer le vide juridique pour les équipages, craignant que les ports soient des vecteurs de contamination.

De plus, du fait de la reprise économique et du manque de navires, le moindre détour ou retard représente des pertes financières énormes pour les armateurs.

« Au plus fort de la crise, plus d'un millier de marins était abandonné en rade et au large », sans aucune aide ni moyen de rentrer chez eux.

[BURGEL Thomas, Le corps d'un capitaine mort voyage six mois dans la chambre froide de son cargo, *korii.slate.fr*, 23 novembre 2021](#)

LA NOUVELLE-CALÉDONIE, UN CAILLOU DANS L'ESPACE INDO-PACIFIQUE

La question de l'accession de la Nouvelle-Calédonie à sa souveraineté et à son indépendance s'inscrit dans un contexte géopolitique particulier pour la France qui doit s'imposer dans le nouveau schéma indo-pacifique dominé par la progression de l'influence économique et stratégique de la Chine. C'est notamment sur ce point que les opposants à l'indépendance ont dénoncé une menace chinoise.

L'espace Indo-Pacifique est le nouvel axe d'un équilibre international non seulement dominé par la Chine mais aussi, depuis septembre 2021, par la nouvelle alliance AUKUS entre les États-Unis, l'Australie et le Royaume-Uni.

La Zone économique exclusive (ZEE) de la Nouvelle-Calédonie représente 19 % du domaine maritime total de la France et est le principal point d'ancrage des forces armées de la France en Océanie. L'hypothèse toujours repoussée, mais jusqu'à quand, de l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie pose la question du maintien de la souveraineté de la France dans l'archipel et de sa capacité d'action dans l'Indo-Pacifique.

C'est de fait toute la politique de la France vis-à-vis de ses Outre-mer qui doit être renouvelée, en les impliquant davantage. « En ne cantonnant pas ses Outre-mer aux rôles d'avant-poste mais en les pensant comme des partenaires effectivement impliqués et actifs dans l'élaboration de la stratégie indo-pacifique en construction, la France pourrait sécuriser ses intérêts politiques locaux et asseoir ainsi durablement ses ambitions globales. »

[MOHAMED-GAILLARD Sarah, Nouvelle-Calédonie, et maintenant ? Innover politiquement et mobiliser un acteur de l'Indo-Pacifique, Lettre du Centre Asie, n° 95, *ifri.org*, 16 décembre 2021](#)



SCIENCES ET TECHNOLOGIES



DÉVELOPPEMENT D'UNE CAMÉRA DE LA TAILLE D'UN GRAIN DE SEL

Les caméras sont omniprésentes aujourd'hui : imagerie médicale, smartphones, robotique, sécurité, conduite autonome, voire, pour les plus petites, en nanorobotique ou en imagerie *in vivo*.

Il existe des systèmes de capteurs avec des pixels submicroniques, c'est-à-dire dont la taille est inférieure à un millionième de mètre mais pour permettre l'empreinte optique, la taille de l'objectif est limitativement réductible, tout comme la distance focale, ce qui

provoque des non-sens chromatiques.

Afin de pallier ces difficultés, les chercheurs s'orientent de plus en plus vers une optique de métasurface. Celle-ci repose sur une structure d'un demi-millimètre de large et contenant 1,6 million de mini-cylindres, chacun de la taille du virus du VIH. La structure fonctionne comme une antenne optique et c'est grâce au *deep learning* qu'un algorithme recueille et combine les informations pour les transformer en images.

Récemment, des chercheurs américains se sont appuyés sur l'optique de métasurface pour développer une caméra ultracompacte, de la taille d'un gros grain de sel, permettant de produire des images nettes et en couleurs avec un objectif 500 000 fois plus petit qu'un objectif conventionnel.

L'innovation remarquable est la conception d'algorithmes traitant informatiquement la surface optique, améliorant les performances de la caméra et donc des images dans des conditions de lumière naturelle et non plus de lumière laser.

De plus, ces caméras sont fabriquées à base de nitrure de silicium comme pour les puces informatiques, produites en série et à moindre coût.

Il y a bon espoir de s'en servir pour des endoscopies non invasives ou la détection d'éventuels problèmes de santé en sondant le corps humain.

[LOUVET Brice, « Une caméra de la taille d'un grain de sel pour sonder l'intérieur du corps humain », *sciencepost.fr*, 3 décembre 2021](#)

LES 10 TENDANCES TECHNOLOGIQUES 2022

Depuis 11 ans, *Le Monde Informatique* propose un dossier spécial sur les 10 tendances technologiques qui marqueront l'année suivante. Ainsi, selon le journal, en 2022, les projets autour de l'intelligence artificielle (IA) vont ainsi se multiplier avec l'arrivée de l'IA générative pour exploiter des contenus existants tels que du texte, des fichiers audio/vidéo ou des images pour créer ensuite de nouveaux contenus. De plus, un focus est consacré aux start-ups ayant lancé des solutions de stockage d'information numérique sur ADN⁴ pour pallier les limites des technologies de stockage numérique. La rédaction dresse ainsi des pistes de réflexion et d'analyse des futures tendances.

[Les 10 tendances technologiques 2022, *lemondeinformatique*, 9 décembre 2021](#)

4 Cf. Une méthode révolutionnaire de stockage de données, *Revue du CREOGN*, n° 177, octobre 2021, p. 26-27. Disponible sur : <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/crgn/publications/revue-creogn/octobre-2021>

LA MULTIPLICATION DES PROJETS D'INTERNET EN ORBITE BASSE

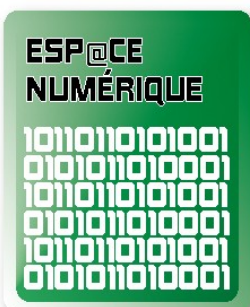
Plus de 55 % de la population mondiale, soit plus de 4 milliards de personnes, est connectée à Internet, selon l'Union internationale des télécommunications (UIT). Pour pallier les zones blanches qui subsistent dans l'ensemble des territoires, l'Internet par satellite en orbite basse peut être une solution envisageable. Ces satellites, positionnés à 500 km de la Terre environ, proposent de meilleures capacités de connexion de par leur nombre par rapport aux satellites géostationnaires déjà existants bien plus éloignés (à plus de 35 000 km). Dans ce domaine, le réseau Starlink de Space X (la société d'Elon Musk) est déjà bien implantée, avec plus de 1 800 satellites déjà envoyés, et d'ici trois ans, entre 12 000 et 13 000 satellites engloberont toute la Terre. Le service est actuellement opérationnel en France, mais seulement en version test .

À noter que d'autres concurrents se lancent dans la course : la société BlueOrigin (Jeff Besos) lancera deux prototypes de satellites fin 2022. À terme, la firme prévoit de mettre en orbite basse 3 236 satellites, la société Boeing 132 et l'opérateur anglais OneWeb 648 (il en dispose déjà de 358). Attention, se pose désormais la question de la gestion de ceux qui tomberont en panne ou la question de l'évitement des collisions, l'orbite basse pouvant devenir à terme une véritable poubelle de débris.

[HUET Benoît, La révolution de l'Internet en orbite basse, *lemondeinformatique*, 9 décembre 2021](#)



ESPACE NUMÉRIQUE



WISH PERD SON PROCÈS ET N'EST PAS PRÈS DE RETROUVER SON RÉFÉRENCIEMENT

Le 17 décembre 2021, le juge des référés a été clair, pas d'annulation du déréférencement pour le célèbre site de vente en ligne à prix dérisoires, Wish.

Le ministre de l'Économie s'était déjà fait entendre sur le sujet lorsque le ministère a imposé en juillet dernier l'injonction de « cesser de tromper le consommateur sur la nature des produits vendus, sur les risques inhérents à leur utilisation et sur les contrôles effectués » à l'acteur de vente en ligne.

Malgré la menace légale à laquelle elle était confrontée, la plateforme n'a pas jugé bon de corriger son offre. En conséquence de quoi, en novembre dernier, le ministère de l'Économie et des Finances a imposé aux moteurs de recherche et aux magasins d'applications son déréférencement en ligne immédiat. Pour autant, celle-ci reste accessible par son URL et son application sur smartphone.

Le tribunal chargé de l'affaire rejette l'appel de la plateforme pour le motif de non-respect des injonctions et des consommateurs. Wish, qui juge la sanction « illégale et disproportionnée », dont l'axe de défense ne convainc pas les autorités, ne pourra pas regagner sa visibilité d'antan avant une année complète au minimum.

[DEKONINK Basile, E-commerce : victoire judiciaire de Bercy contre Wish, lesechos.fr, 17 décembre 2021](#)

[Wish déboutée de son recours en référé contre Bercy, cbnews.fr, 19 décembre 2021](#)

[Wish, débouté de son référé contre Bercy, ne sera pas réintégré par les moteurs de recherche, leparisien.fr, 17 décembre 2021](#)

RÉSEAUX SOCIAUX ET FLUX MIGRATOIRES – DÉSINFORMATION ET IGNORANCE

Une société spécialisée dans l'analyse de risque et du renseignement de niveau militaire, l'entreprise Semantic Visions, a publié, en novembre 2021, une note sur le rôle de la désinformation par les réseaux sociaux dans la crise de la frontière entre la Pologne et la Biélorussie. En l'occurrence, celle-ci a été sous-estimée.

Facebook est le principal médiateur des communications en kurde et en arabe comme sur tous les théâtres de migrations. Cependant elle rencontre des difficultés pour recruter des modérateurs maîtrisant le kurde ou les différents dialectes arabes, ce qui favorise la circulation d'informations litigieuses. Par exemple Facebook est disponible dans le monde arabe depuis 2009, mais n'employait en 2020 que 766 modérateurs pour 220 millions d'utilisateurs arabophones. Une situation qui se vérifie aussi par rapport aux différentes langues d'Afrique. C'est ainsi que, si les Américains ne représentent que 10 % des utilisateurs de Facebook à travers le monde, ils bénéficient de 84 % du budget dédié à la lutte contre la désinformation.

[Le rôle des réseaux sociaux dans la frontière migratoire à la frontière biélorusse, franceculture.fr, 25 novembre 2021](#)

[Semantic Visions, « Facebook's Role in Sustaining Lukashenko's Migration Offensive , papier blanc », *semantic-visions.com*, novembre 2021](#)

[Semantic Visions, « Report Facebook's role in perpetuating Loukachenko's Migration Offensive », rapport final, *semantic-visions.com*, novembre 2021](#)

LOG4SHELL : LA PLUS GRANDE VULNÉRABILITÉ INFORMATIQUE DE L'HISTOIRE ?

Log4Shell, aussi nommée CVE-2021-44228, est une nouvelle vulnérabilité informatique découverte en décembre 2021. Elle est dite « zero day », car elle ne possède aucun correctif connu et est utilisée dans un nombre très important de logiciels et d'applications web.

Elle constitue une vulnérabilité critique présente dans les serveurs informatiques qui fonctionnent sous l'application Java avec la bibliothèque Log4j d'Apache. Elle permet aux attaquants d'exécuter directement du code Java sur des serveurs de données (entreprises, personnels) et ordinateurs connectés. Cette vulnérabilité étant très simple à exploiter, un attaquant peut exécuter du code à distance et faire ce qu'il souhaite sur le serveur vulnérable (récupération et modifications de données, chiffrement, etc.).

Concrètement, cette faille touche toutes les applications et tous les logiciels utilisant Log4j, dans une version allant de 2.0 à 2.14.1. Parmi les cibles confirmées les plus connues, nous pouvons citer Apple (iCloud), Amazon, Tesla, Twitter, Apache et de nombreuses administrations. Plus largement, elle peut également toucher les applications de bureautique, les systèmes embarqués et permet aux attaquants de mettre en œuvre des cyberattaques par rançongiciels. Les prochaines semaines seront donc critiques pour mettre en place rapidement des correctifs de sécurité et connaître l'impact réel de cette vulnérabilité mondiale.

[CROWLEY Daniel, BYRNE David, ROSSMANN Nick, « How Log4j Vulnerability Could Impact You », *securityintelligence.com*, 12 décembre 2021](#)

LA CYBERSÉCURITÉ, ENJEU DE POLITIQUES PUBLIQUES

La forte augmentation des cyberattaques en 2022 influence grandement les décisions en termes de politiques publiques. La France, pour sa présidence du Conseil de l'Union européenne (UE), fait de la cybersécurité une priorité. Il s'agit, de plus, d'établir une véritable coopération européenne en la matière, de revoir les réglementations européennes, nationales et régionales. Les acteurs privés attendent, effectivement, une véritable initiative de la part des États membres.

D'ores et déjà, des décisions déterminantes sont prises dans le monde, en matière de cybersécurité. Le Québec se dote, en effet, d'un ministère de la Cybersécurité et du Numérique. En France, il n'existe pas d'équivalent. Par exemple, ces missions sont effectuées par le secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques.

Prendre des initiatives similaires permettrait d'assurer une réglementation claire à l'égard des cybercriminels. De plus, l'État devra former les entreprises ainsi que les particuliers, afin que chacun ait une hygiène informatique convenable, limitant ainsi les risques de cyberattaques sous toutes leurs formes.

Il est, en effet, important, concernant les entreprises, de disposer d'une base de données sécurisée. Pour cela, il faut avoir les outils nécessaires, ainsi que les compétences et les connaissances adéquates. L'entreprise doit savoir quels usages éviter.

[VITARD Alice, La cybersécurité, un enjeu majeur de la présidence française de l'Union européenne, usine-digitale.fr, 12 janvier 2022](#)



MONDE DE L'ENTREPRISE



PAYFIT DEVIENT LA 23^e LICORNE FRANÇAISE

Fondée en 2015, et forte de ses 710 collaborateurs, la start-up Payfit accompagne les PME dans leur digitalisation grâce à un logiciel d'automatisation de la paie et des solutions de ressources humaines simplifiées. La pandémie de Covid-19 ayant accentué l'essor du télétravail et le besoin de modernisation des outils de gestion traditionnels, l'entreprise a ainsi enregistré une croissance de 70 % en 2021. Le 6 janvier 2022, grâce à une levée de fonds de 254 millions

d'euros, la société est désormais valorisée 1,82 milliard d'euros. PayFit équipe désormais 6 000 sociétés, dont près de 80 % françaises.

Avec ce nouveau financement, Payfit veut recruter 400 personnes en 2022, développer son offre et renforcer son implantation auprès des 2 millions de PME françaises. PayFit va perfectionner son logiciel d'automatisation de la paie et développer son offre de gestion des ressources humaines avec le suivi du temps de travail, la gestion des congés et des notes de frais. La jeune entreprise a également ouvert des bureaux à Londres, Berlin et Barcelone dans l'espoir de devenir leader européen.

[HAMON BEUGIN Valentin, Payfit, nouvelle licorne, lève 254 millions d'euros pour ses logiciels RH, usine-digitale.fr, 6 janvier 2022](#)



ENVIRONNEMENT



LES SCIENTIFIQUES CRAIGNENT UN BASCULEMENT DE L'ANTARCTIQUE

Le Pôle Sud est un continent recouvert de glace sur près de 15 millions de km². Or, l'océan qui l'entoure est celui qui se réchauffe le plus rapidement dans le monde. Résultat : des icebergs plus gros et plus nombreux se détachent de la banquise. De ce fait, les scientifiques craignent un écroulement brutal de la calotte glaciaire, car l'inlandsis (glacier continental) antarctique se maintient grâce à des barrières de glace que le réchauffement climatique rendra bientôt incapables de jouer leur rôle de contrefort. Les archives climatiques montrent que la fonte des glaciers de l'Antarctique s'est déjà produite à plusieurs reprises au cours de l'histoire de la Terre, mais c'était sur un laps de temps beaucoup plus long. Les spécialistes ont calculé que la calotte glaciaire atteindra un point de non-retour vers 2060. Pour le moment, une trentaine de chercheurs sont allés étudier sur place le glacier dit de «l'Apocalypse». La fonte de ce bloc de glace géant, grand comme la Floride, provoquerait une élévation du niveau de la mer de plusieurs dizaines de centimètres sur des décennies. Or, la partie terrestre du glacier semble se détacher et perdre de sa stabilité. C'est pourquoi, les scientifiques doivent réaliser toutes sortes de mesures et d'analyses, mais aussi surveiller le comportement de la faune locale, afin de déterminer son évolution.

[MAYER Nathalie, L'Antarctique pourrait s'effondrer en une décennie seulement, *futura-sciences.com*, 4 décembre 2021](https://www.futura-sciences.com/fr/actualites/antarctique-pourrait-s-effondrer-en-une-decennie-seulement_12112.html)

L'ACTIVITÉ HUMAINE A BRISÉ UNE DES LOIS FONDAMENTALES DE LA NATURE

En 1972, les scientifiques ont découvert que la répartition des êtres vivants sur Terre suit une règle mathématique immuable et très précise, valable aussi bien en milieu marin que dans le sol : le nombre d'individus est inversement proportionnel à leur taille. Ainsi, le krill (plancton des mers froides, constitué de petits crustacés) qui est un milliard de fois plus petit que le thon est un milliard de fois plus abondant. Le problème actuel, c'est que l'être humain a profondément modifié et perturbé cette loi naturelle par sa sur-consommation et ses méthodes de pêche. La biomasse* des poissons de plus de 10 grammes et des mammifères marins a été réduite de 60 %. L'Homme a remplacé les prédateurs naturels sans pour autant jouer leur rôle équilibrant au sein de la nature puisqu'il empêche la faune marine de se reproduire correctement. Cependant, si l'humanité est responsable de la disparition des espèces à un rythme accéléré, elle a aussi la possibilité de protéger et de rétablir les écosystèmes, il y va de sa propre survie.

[DELUZARCHE Céline, L'activité humaine a « cassé » une des lois fondamentales de la nature, *futura-sciences.com*, 5 décembre 2021](https://www.futura-sciences.com/fr/actualites/lactivite-humaine-a-casse-une-des-lois-fondamentales-de-la-nature_12112.html)

FIN DES EMBALLAGES PLASTIQUES POUR LES FRUITS ET LÉGUMES AU 1^{er} JANVIER 2022

Depuis ce 1^{er} janvier, le plastique n'est plus automatique ! Effectivement, la disposition prévue par la loi anti-gaspillage, visant la limitation du gâchis est devenue effective dès le jour de l'An.

Son contenu ? L'arrêt de la commercialisation des fruits et légumes sous emballages plastiques, et ce, au profit de moyens plus respectueux de l'environnement comme la vente en vrac, en barquette ou en filet.

Un décret, paru le 10 octobre 2021, précise les aliments devant impérativement respecter cette loi : poireaux, courgettes, tomates, etc. D'autres, comme les endives ou les fruits rouges, obtiennent une dérogation jusqu'en 2026 par souci de conservation de l'aliment. De plus, les gommettes collées indiquant la variété des produits devront être biodégradables ou, si cela n'est pas possible, ne devront plus figurer du tout.

Par ailleurs, une sanction pouvant aller jusqu'à 15 000 euros peut être appliquée pour non-respect de ces consignes.

Certains acteurs, dans la production, craignent en revanche une baisse des ventes. En effet, beaucoup des consommateurs n'achètent pas s'ils ne visualisent pas le produit.

Mais que les producteurs soient rassurés, une tolérance de 6 mois leur a été accordée pour écouler les stocks sous plastique.

[DE LA CHESNAIS Éric, Fin des emballages plastiques pour la plupart des fruits et légumes à partir de ce 1er janvier, lefigaro.fr, 26 décembre 2021](#)

[DELOMEZ Gauthier, Environnement : la fin du plastique pour certains fruits et légumes, une bonne mesure ?, europe1.fr, 01 janvier 2022](#)

DÉCHETS PLASTIQUES EN ÎLE-DE-FRANCE : UN RECYCLAGE INSUFFISANT

L'Observatoire régional des déchets d'Île-de-France a, pour la première fois, établi un état des lieux des déchets plastiques dans la région francilienne. Entreprises et ménages en produisent 860 000 tonnes par an. Alors que l'objectif fixé par la Région est de parvenir d'ici 2025 à un recyclage de la moitié des déchets, ce dernier est actuellement d'à peine 15 %. Le chantier à venir est immense, car les déchets plastiques possèdent des caractéristiques chimiques diverses qui nécessitent des traitements différenciés, complexes et donc d'importants investissements dans des équipements spécifiques. Sur les 120 000 tonnes recyclées, 75 % sont des emballages. Ce tonnage est également majoritairement issu des activités économiques. Pourtant, les progrès à réaliser en termes de recyclage des déchets ménagers sont possibles, les solutions techniques existant déjà pour 99 % d'entre eux.

A la collecte effectuée par plusieurs opérateurs selon le type de déchet succède le tri. Les centres de tri sont au nombre de 58, puis vient le traitement dans des régénérateurs. Mais ces derniers étant trop peu nombreux en Île-de-France, mais aussi dans le pays dans son ensemble, « la moitié des déchets captés sont exportés à l'étranger », principalement en Europe.

Un des moyens de lutter efficacement contre la pollution environnementale de plastiques est donc d'agir préventivement. C'est pourquoi les institutions régionales (appel à projets « Île-de-France Zéro Plastiques », lancé en 2021) travaillent à que soient développés les circuits courts, la distribution en vrac, le réemploi et l'économie circulaire. Elles devraient

également veiller à adopter une démarche vertueuse en termes de commande publique en privilégiant « la durabilité, la réparation et l'écoconception ».

La Note présente également un bilan global de la quantité de déchets dans le monde et en France et de leur devenir, tout en rappelant les nombreux avantages du plastique (capacité d'isolation, légèreté, souplesse, solidité, biocompatibilité) qui expliquent son utilisation massive depuis tant d'années.

[LACOMBE Florian, Déchets plastiques en Île-de-France : une production dispersée et un recyclage insuffisant, *institutparisregion.fr*, 30 novembre 2021](#)



SANTÉ



RICHE OU PAUVRE, LA POPULATION MONDIALE SE NOURRIT MAL

Selon le *Global nutrition report* (GNR), 48 % de la population mondiale ne mange pas à sa faim, ce qui provoque des retards de croissance et des carences chez les enfants. Parallèlement, dans les pays dits riches, 40% des adultes sont en surpoids ou obèses, avec des conséquences tout aussi néfastes pour leur santé. De plus, cette catégorie de population consomme trop peu d'aliments diététiques comme les fruits et les légumes, ayant une prédilection pour les aliments considérés comme moins sains, tels la viande rouge, les produits laitiers et les boissons sucrées. Le GNR a par ailleurs évalué que la demande alimentaire mondiale est responsable d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre.

[Avec AFP, Près de la moitié de la population mondiale souffre de mauvaise nutrition, sciencesetavenir.fr, 22 novembre 2021](https://www.sciencesetavenir.fr/2021/11/22/avec-afp-près-de-la-moitié-de-la-population-mondiale-souffre-de-mauvaise-nutrition_121122)

DES CAPSULES DE SUICIDE BIENTÔT DISPONIBLES EN SUISSE

La Suisse a légalisé le suicide médicalement assisté dans les années 1940. Actuellement utilisée, la méthode de l'ingestion de pentobarbital de sodium sous forme liquide a permis à environ 1 300 personnes de partir paisiblement en 2020. La personne s'endort en 2 à 5 minutes après l'ingestion et sombre dans un profond coma avant de décéder.

Exit International (organisation australienne à but non lucratif, qui travaille avec la Suisse) a développé une capsule – une sorte de caisson – de suicide assisté appelée *Sarco*. Celle-ci offre une approche différente sans avoir à recourir à des substances contrôlées. Imprimée en 3D, la capsule est activée de l'intérieur par la personne elle-même. Allongée confortablement, elle doit répondre à différentes questions avant de déclencher le mécanisme : l'habitacle est alors inondé d'azote, réduisant le niveau d'oxygène de 21 à 1 %. Le suicidant se retrouvera un peu désorienté, voire euphorique, avant de perdre connaissance et de trouver une mort douce par hypoxie (privation d'oxygène) et hypocapnie (privation de dioxyde de carbone).

Deux prototypes de capsules existent déjà, un troisième est en cours d'impression. Le dernier modèle a intégré une caméra permettant d'enregistrer le consentement de la personne mais aussi de communiquer avec l'extérieur.

Le processus est totalement « démedicalisé », c'est-à-dire qu'aucun médecin n'intervient dans la prise de décision. C'est une intelligence artificielle (IA) qui analysera bientôt la capacité mentale du protagoniste (test en ligne pour recevoir le code d'accès au *sarco*).

La capsule peut enfin être remorquée n'importe où.

[O'DEA Clare, Exit International, Assistance au suicide : une capsule qui fait bien des remous, swissinfo.ch, 11 décembre 2021](https://www.swissinfo.ch/fr/2021/12/11/odea-clare-exit-international-assistance-au-suicide-une-capsule-qui-fait-bien-des-remous_121121)



COVID-19



LE STRESS LIÉ À LA PANDÉMIE NUIT AU BON RAISONNEMENT

En 2020, une enquête en ligne a été menée sur 1 500 personnes par des scientifiques de l'Université McGill de Montréal. Les participants devaient se soumettre à toute une série de tests permettant d'évaluer leur degré d'inquiétude face à la pandémie de Covid-19 ainsi que leurs capacités cognitives élémentaires et leur attitude face au risque. Les résultats du test ont montré que les sujets les plus angoissés avaient des difficultés de traitement de l'information et du mal à mémoriser les consignes, ce qui les empêchait d'exécuter correctement les tâches demandées. Par ailleurs, leur capacité de jugement semblait altérée face à un choix à faire ou lors de l'évaluation d'un risque (éventuel) encouru, ce qui expliquerait en partie la défiance excessive de certaines personnes vis-à-vis du vaccin et des gestes barrières ou, au contraire, l'adhésion étroite et scrupuleuse des autres aux consignes sanitaires.

[LEGAULT Jean-Benoît, L'inquiétude de la pandémie nuit au jugement, selon une étude, lapresse.ca, 1^{er} décembre 2021](#)

QUELLES SONT LES ORIGINES DE LA COVID-19 ?

Certains écologistes pensent que la Covid-19 provient d'une zoonose (transmission du virus d'un animal à l'homme) ayant pour cause première la modification de l'environnement naturel. Des biologistes et des médecins ont avancé l'hypothèse « d'une seule santé » (*One Health*), selon laquelle la santé humaine, celle de la nature et des autres animaux sont interdépendantes. Or, les études récentes montrent nos lacunes dans le domaine de la biodiversité, des animaux réservoirs (parfois regroupés en élevages ou victimes du braconnage), de l'origine biologique et de l'évolution du SARS-CoV-2. Mais une chose est sûre, la destruction des espaces naturels et des forêts tropicales nous met en contact direct avec de nouveaux germes. D'autres personnes pensent au contraire que le coronavirus a été créé dans un laboratoire de la ville chinoise de Wuhan d'où il s'est échappé. D'ailleurs, les biologistes moléculaires qui utilisent la transgénèse (insertion de gènes au sein de virus) voudraient plus de transparence sur les expériences menées dans ces laboratoires. De leur côté, les complotistes traquent toutes les informations disponibles afin d'y trouver des preuves compromettantes, sans parler des relations internationales plus ou moins tendues et des *fake-news* qui visent à discréditer l'adversaire. Sachant qu'un malade infecté héberge de 1 à 100 milliards de virions (nombre total de particules virales), cela fait des milliards de répliques et autant de mutations possibles pouvant se disperser à grande échelle *via* nos modes de vie citadins et les déplacements internationaux.

[GRANDCOLAS Philippe, Deux ans après le début de la pandémie, voici ce que l'on sait sur les origines du Covid-19, lejdd.fr, 3 janvier 2022](#)

CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19 : DIFFICULTÉS POUR LES MIGRANTS

Depuis les premières campagnes de vaccination nationales, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) insiste sur la nécessité de prendre en compte tous les migrants présents sur le territoire national – quel que soit leur statut juridique au regard de l'immigration – et à les intégrer dans leurs plans nationaux de distribution des vaccins. En octobre 2021, l'OIM, le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation mondiale pour la santé (OMS) publiaient une déclaration conjointe exhortant tous les pays à « adopter des mesures concrètes pour supprimer les obstacles à la vaccination pour toute personne présente sur leur territoire (...) et combattre la désinformation qui alimente l'hésitation à se faire vacciner ».

Un impératif aussi dans les pays européens, alors même que la situation administrative des sans-papiers les place hors du système de santé malgré leur volonté même de se faire vacciner. À Paris, depuis le mois d'octobre 2021, c'est le Samusocial qui suit les migrants. Parmi les difficultés rencontrées, en plus de leur mobilité, ceux-ci ne maîtrisent pas le français et n'ont pas accès à Internet. *Info-migrants* a publié, le 7 janvier 2022, un entretien avec deux responsables du Samusocial, le responsable des projets santé et le coordinateur des actions de santé publique.

[CARRETERO, Leslie, Covid-19 : "L'absence d'Internet et la barrière de la langue compliquent l'accès à la vaccination des migrants", *infomigrants.net*, 7 janvier 2021](#)

COVID ET CONSÉQUENCES DÉMOGRAPHIQUES EN FRANCE

L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) a publié, à partir de ses données démographiques, un bilan du nombre de naissances en France, neuf mois après le premier confinement. La baisse constatée par rapport aux trois années précédentes à la même période montre ainsi une incidence entre l'apparition de la pandémie et les décisions de « report de projets de parentalité ». En effet, ce sont dans les départements les plus durement touchés par la Covid (nord et est) lors de la première vague que le recul de la natalité est le plus important. Dans les départements les moins impactés par les conséquences économiques de la gestion de la crise (chômage partiel), cette même tendance est observée, montrant que la cause de cette baisse est bien en lien direct avec la situation sanitaire.

Au printemps 2021, on note une reprise mais elle ne concerne pas tous les territoires ni toutes les tranches d'âge : la natalité des femmes de moins de 30 ans n'a pas retrouvé les taux enregistrés auparavant. Il est également précisé que « les grandes épidémies de grippe du XX^e siècle ont eu moins d'effet sur la natalité que celle du Covid-19 ».

L'Institut national d'études démographiques (Ined), dans une publication récente, constate également une diminution de l'immigration en 2020 (-20 % d'attributions de titres de séjour). Toutefois, c'est le solde migratoire qui permet à la France de voir croître sa population en 2020, malgré un net ralentissement. En 2021, la population pourrait néanmoins avoir baissé.

NDR : Aux États-Unis, l'accroissement naturel a été également faible entre juillet 2020 et juillet 2021 (+ 245 000 au lieu de 2 millions en moyenne par an durant la dernière décennie), en raison d'un taux de natalité continûment en baisse, de migrations moins importantes en raison de la politique migratoire du Président Trump et de la surmortalité due à la Covid. Cette dernière a donc accentué une tendance déjà à l'œuvre. Les

démographes sont néanmoins plus optimistes pour l'évolution démographique des États-Unis que pour celle de l'Europe.

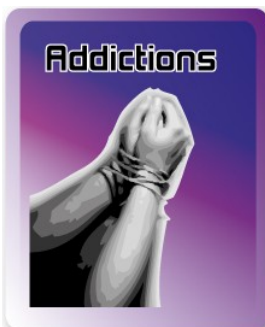
[Neuf mois après le premier confinement, une baisse plus marquée des naissances dans les territoires fortement touchés par l'épidémie, *insee.fr*, 25 novembre 2021](#)

[BRETON Didier, BELLIOU Nicolas, BARBIERI Magali, et al. L'évolution démographique récente de la France : Moins de naissances, de mariages et de migrations, plus de décès... la Covid-19 bouleverse la dynamique de la population française, *ined.fr*, 2021](#)

[RAULINE Nicolas, Covid : la croissance démographique des États-Unis n'a jamais été aussi faible, *lesechos.fr*, 22 décembre 2021](#)



ADDICTIONS



UNE ÉTUDE MÉDICALE FAIT UN LIEN ENTRE CONSOMMATION PRÉCOCE DE CANNABIS ET CHÔMAGE

Une étude conduite par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) montre qu'un jeune Français qui fume du cannabis présente un risque plus élevé de se retrouver au chômage au cours de sa vie professionnelle, et ce, plus particulièrement dans l'hypothèse où cette consommation aurait débuté avant l'âge de 16 ans.

Cette recherche menée pendant neuf ans sur un échantillon de 1 500 personnes dresse ainsi le constat qu'il existe une corrélation entre consommation de cannabis durant l'adolescence et chômage à l'âge adulte. L'INSERM relève en effet « un effet négatif direct de la consommation de cannabis sur la concentration, la motivation et, à terme, la réussite scolaire des jeunes » dans un contexte où, en France et en 2021, 40 % des jeunes de 17 ans indiquent avoir déjà consommé cette drogue. Ainsi, les personnes ayant fumé du cannabis avant leur seizième anniversaire ont trois fois plus de risque de subir des périodes de chômage que celles exemptes de cette addiction. Au sein même de la population des jeunes consommateurs de cannabis, ces « précoces » de moins de 16 ans voient leur risque de chômage à l'âge adulte accru de 92 % par rapport à leurs congénères s'étant tournés vers cette substance plus tardivement. Il s'agit en réalité d'une perturbation de la scolarité générée par la prise de cannabis dont la précocité n'a d'égal que la gravité.

Pour l'ensemble de ces raisons, Maria Melchior, directrice de recherche INSERM et co-auteure de la recherche conclut que « reporter le plus tard possible les expérimentations de cannabis devrait être un objectif des politiques publiques ».

[Cannabis : une consommation dès l'adolescence accroît le risque d'être au chômage à l'âge adulte, selon l'Inserm, lefigaro.fr, 6 janvier 2022](https://www.lefigaro.fr/actualite-france/cannabis-une-consommation-ds-l-adolescence-accroit-le-risque-d-etre-au-chomage-a-l-age-adulte-selon-l-inserm-2022-01-06)

ENTREPRISE, PRESSION ET MICRODOSING : LA GRANDE OMERTA

Fin avril 2021, le patron de la start-up américaine *Iterable* s'est fait remercier pour avoir consommé du LSD sur son lieu de travail. Un tweet dénonçait cette pratique, assez courante aux États-Unis.

En France, le phénomène est moins connu mais existe bel et bien. Des drogues récréatives et relaxantes aux psychostimulants, tout est bon pour augmenter ses performances, sa productivité, sa concentration ou lutter contre la fatigue, le stress, l'anxiété sociale, si bien que certains salariés deviennent des as en pharmacologie (risques addictogènes, effets secondaires, mélanges à proscrire) et connaissent même la demi-vie des médicaments, c'est-à-dire le temps nécessaire à ces derniers pour être éliminés de moitié par le corps.

Ainsi, ils sont capables de remplir des gélules vierges au mg près et de les ingurgiter en plusieurs prises au bureau, sans attirer l'attention.

Le problème majeur est que « tous les profils, toutes les carrières, tous les diplômés sont concernés, il est impossible de dresser un profil type du salarié preneur de drogue ».

Souvent, ni les collègues ni la famille ne s'aperçoit de ces conduites addictives et « le découvre[nt] au moment d'un infarctus ».

Le confinement a ajouté une nouvelle dose de complexité dans la gestion du quotidien pour les plus fragiles : nouvelles formes de pression, d'isolement et une certaine perméabilité entre le monde professionnel et la vie personnelle.

Qu'ils soient dans la finance, le milieu médical, le bâtiment ou le commerce, tous veulent résister à la pression et à la compétition du monde du travail. Mais cette prise de psychoactifs n'est jamais adaptée à leur problème. De plus, l'enchaînement logique « entreprise, pression, drogue » n'est pas aussi clair que peut l'être le lien entre harcèlement et *burnout*. Les fragilités individuelles, les mauvaises organisations personnelles, la génétique doivent être considérées.

Enfin, n'oublions pas que l'alcool fait partie des produits les plus addictifs et s'immisce dans la vie de l'entreprise comme une solution « relaxante », il traduit un moment de convivialité, voire de considération : 12 % des employés déclarent que la consommation d'alcool au travail fait partie de la culture de leur milieu professionnel.

[VAIRET Florent, « Drogue en entreprises : la grande omerta », *start.lesechos.fr*, 17 mai 2021](#)



ENVIRONNEMENT SOCIAL



PRESQUE 1 000 MAGISTRATS GRÉVISTES EN DÉCEMBRE 2021 !

Lors de la journée « Justice morte » organisée le 15 décembre 2021 par des syndicats de magistrats, plusieurs centaines de ces derniers se sont déclarés en grève pour faire part de leurs difficultés professionnelles.

Il est bien évidemment utile de rappeler que le droit de grève n'est pas reconnu aux magistrats dont le statut relève de l'ordonnance du 22 décembre 1958. Or, selon un décompte de la Chancellerie, 975 des 8 271

magistrats français se sont portés grévistes le 15 décembre (ce nombre est de surcroît à moduler car seuls 80 % des Cours d'appel ont effectué un comptage). Cette situation inédite a tout naturellement déclenché une réaction du directeur des services judiciaires (DSJ), Paul Huber, qui, dans une note adressée aux chefs de cour et au directeur de l'École nationale de la magistrature (ENM), a demandé un point de situation par juridiction des actions concertées de magistrats grévistes (ou non grévistes) qui auraient pu entraver la bonne marche de la justice.

Il semblerait que cette note n'évoque pas de sanction disciplinaire mais que le DSJ envisage tout de même des retenues sur salaire pour les magistrats grévistes (ce qui correspond au droit commun de la grève pour les travailleurs pouvant en jouir). La Chancellerie, plutôt que de saisir immédiatement le Conseil supérieur de la magistrature, s'orienterait vers une demande d'avis au Conseil d'État pour mieux délimiter l'étendue de l'interdiction de grève de l'ordonnance de 1958 dont les termes de l'article 10 stipulent : « Toute délibération politique est interdite au corps. Toute manifestation d'hostilité au principe ou à la forme du gouvernement de la République est interdite aux magistrats, de même que toute démonstration de nature politique incompatible avec la réserve que leur imposent leurs fonctions. Est également interdite toute action concertée de nature à arrêter ou entraver le fonctionnement des juridictions ».

Enfin, certains magistrats s'avouent perturbés par le fait d'être obligés de ne pas respecter « la loi » pour exprimer leur souffrance au travail et militent pour une réforme de leur statut.

[BASTUCK Nicolas, 975 magistrats ont bravé l'interdiction de grève qu'impose leur statut, lepoint.fr, 17 décembre 2021](https://lepoint.fr/17-decembre-2021/975-magistrats-ont-brave-linterdiction-de-grève-quimpose-leur-statut/)

CONFORMITÉ DU TEMPS DE TRAVAIL DES GENDARMES

Suite à la saisine d'un gendarme départemental, le Conseil d'État s'est penché sur l'absence de transposition de l'article 6 de la directive 2003/88/CE fixant un plafond de temps de travail de 48 heures par semaine. Le requérant exposait notamment que les astreintes amenaient à dépasser ce plafond.

L'analyse du Conseil d'État concluant à la conformité des textes régissant le temps de travail des gendarmes est intéressante à plusieurs titres. En qualité de force armée, le principe de libre disposition de la force armée (disponibilité en tout lieu et tout temps pour assurer la sauvegarde des intérêts fondamentaux de la Nation) issu de la jurisprudence du Conseil constitutionnel est applicable à la gendarmerie. Toutefois, la part congrue des missions militaires de la gendarmerie n'aurait pas nécessairement conduit à retenir l'exigence constitutionnelle contre la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne.

En revanche, le Conseil d'État a considéré que la réglementation du temps de travail de la gendarmerie respectait l'article 6 en écartant du décompte du temps de travail les astreintes. Selon son analyse, les conditions attachées à ces astreintes (souvent assorties de délais) et le logement du gendarme par nécessité absolue de service (lui permettant d'assurer ces astreintes tout en réalisant des activités personnelles) ne les rendaient pas éligibles à la définition d'un temps de travail effectif.

[CONSEIL D'ÉTAT, Décision N° 437125 du Conseil d'État en date du 17 décembre 2021, conseil-etat.fr](https://www.conseil-etat.fr/decisions/decision-437125)

TÉLÉTRAVAIL – COMPARAISON ENTRE CINQ PAYS EUROPÉENS

Une étude de la Fondation Jean Jaurès (think tank) – « réalisée auprès des populations actives exerçant une activité professionnelle » – établit une comparaison entre les pratiques et les représentations du télétravail en France et dans quatre autres pays européens. Le recours au travail à distance est davantage effectif en Allemagne (61 % des actifs) et en Italie (56 %) qu'au Royaume-Uni (50 %), en Espagne (43 %) et en France (34 %). C'est aussi en France que le nombre de jours télétravaillés par semaine est le moins élevé et que l'écart d'accès à cette modalité est le plus important entre les CSP+ et les CSP⁻⁵. En revanche, on y observe une plus grande homogénéité des classes d'âge. Alors que dans les autres pays, ce sont davantage les moins de 35 ans qui sont placés en télétravail, ce n'est pas le cas en France où les taux entre cette tranche d'âge et les plus de 50 ans sont quasi égaux. Les enquêtés de chaque pays plébiscitent majoritairement le télétravail, Français et Espagnols déplorant ainsi un écart entre leurs aspirations et la réalité de sa mise en œuvre. Toutefois et paradoxalement, la France se différencie encore des autres pays avec une demande de nombre de journées hebdomadaires en télétravail moindre. La part des travailleurs français de plus de 50 ans étant favorables au télétravail est supérieure à celle des moins de 35 ans, ce qui, là encore, la distingue de ses voisins européens. Selon les analystes, cela pourrait être dû à la situation des jeunes Français occupant souvent des emplois précaires non télétravaillables et à leur recherche particulière d'un lien social dans le travail. Les bénéfices du télétravail mis en avant sont : les économies financières (trajets, repas, garde d'enfants...), l'autonomie dans l'organisation du travail et un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale. Les chiffres montrent également un lien entre télétravail et épanouissement.

[BAUMLIN Flora, BENDAUID Flora, LANOË-danel Enora, Pratiques et représentations associées au télétravail en Europe, jean-jaures.org, 4 janvier 2022](https://www.jean-jaures.org/fr/actualites/2022/01/04/baumlin-flora-bendauid-flora-lanoë-danel-enora-pratiques-et-representations-associees-au-teletravail-en-europe)

5 Catégories socioprofessionnelles respectivement les plus et les moins favorisées.



SOCIÉTÉ



DÉPLACEMENT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE DU HAUT COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME

Le [Groupe de travail sur les personnes d'ascendance africaine](#) a été créé en 2002 par l'Organisation des Nations Unies. Ces membres sont [mandatés](#) pour « étudier les problèmes de discrimination raciale que rencontrent les personnes d'ascendance africaine dans la diaspora africaine et de proposer les moyens de faire disparaître cette discrimination raciale ». Ils peuvent se rendre dans un pays, soit sur invitation des autorités, soit de leur propre chef.

On estime en France qu'une personne sur dix a une origine africaine si on remonte à deux générations. Le groupe de travail, qui s'est déplacé du 13 au 16 décembre 2021, souhaite « examiner et comprendre les potentialités et les obstacles existants à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies spécifiques à ces personnes ». Le gouvernement sera destinataire des observations du groupe de travail.

[NATIONS UNIES. Des experts de l'ONU sur les personnes d'ascendance africaine en visite en France pour évaluer la situation, *news.un.org*, 27 décembre 2021](#)

RENFORCEMENT DU CONTRÔLE PARENTAL SUR INTERNET

Une proposition de loi visant à renforcer l'usage du contrôle parental sur Internet va être examinée par les députés. Ce texte vise à encourager et à généraliser l'utilisation du contrôle parental sur les services et les équipements (smartphones, ordinateurs ou consoles de jeux) permettant d'accéder à Internet. Le dispositif ne sera pas contraignant, avec une activation par défaut du contrôle parental, mais incitatif.

L'objectif est de tenir les mineurs accédant au Net éloignés de la pornographie. Force est de constater, en effet, que trop de mineurs ont accès à de la pornographie sur Internet, à des âges parfois très bas. Un enfant sur trois a été ainsi confronté à des contenus X, lit-on dans la proposition de loi. Le texte met également en parallèle l'ignorance assez répandue des parents sur ce que font leurs enfants en ligne.

Le texte doit être rapidement examiné : le gouvernement a engagé à cet effet la procédure accélérée, afin de parvenir à une adoption rapide en janvier ou février 2022.

[DELPLANQUE Antoine. Tout savoir sur la loi de renforcement du contrôle parental sur Internet, examinée par les députés, *cnews.fr*, 12 janvier 2021](#)

NOUVELLE CARTE D'IDENTITÉ BILINGUE : L'ACADÉMIE PRÊTE À SAISIR LE CONSEIL D'ÉTAT

C'est une démarche inédite : pour la première fois en cinq siècles d'existence, l'Académie française se prévaut de son statut de personne morale pour saisir les autorités politiques et administratives du pays. L'objet de son courroux : la carte nationale d'identité (CNI) bilingue, dont les premiers exemplaires sont en circulation depuis le mois d'août 2021.

Munie d'une puce électronique et d'un QR code, la nouvelle carte d'identité est rédigée en français, mais aussi en anglais. « Carte d'identité », mais aussi « nom », « prénoms », « sexe », « date de naissance », « lieu de naissance », « nom d'usage », « numéro du document », « taille » et « date de délivrance » sont inscrits dans les deux langues.

Les Immortels préviennent : si cette disposition n'est pas modifiée, ils saisiront le Conseil d'État en invoquant l'article 2 de la Constitution : « La langue de la République est le français ». Leur demande s'appuie également sur la loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, qui prévoit que le français est la langue de tous les documents administratifs.

Rappelons que cette loi de 1994 ne faisait que reprendre un texte bien plus ancien : l'ordonnance de Villers-Cotterêts, édictée par le roi François 1^{er} en août 1539, le plus vieux texte législatif encore en vigueur, qui ordonnait de « prononcer tous les actes en langage maternel françois ». Acte fondateur qui instaurait la primauté du français comme langue officielle du royaume, alors que, jusque-là, les documents étaient rédigés en latin.

[FELTIN-PALAS Michel, Carte d'identité française traduite en anglais : pourquoi l'Académie française est en colère, *l'express.fr*, 7 janvier 2021](#)



BRÈVES



L'ARCOM EST NÉE AVEC L'ANNÉE 2022

Les « gendarmes » de l'audiovisuel (Conseil supérieur de l'audiovisuel : CSA) et du numérique (Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet : Hadopi) ont fusionné au sein de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM). Au-delà des missions antérieures, la lutte contre les manipulations de l'information, la haine et le cyberharcèlement en ligne sont en tête des priorités de la nouvelle structure qui comptera 355 agents.

[JAEGLE Yves, Audiovisuel : adieu le CSA et Hadopi, bonjour l'Arcom, *leparisien.fr*, 1^{er} janvier 2022](#)

NDR : Voir aussi article « ARCOM : une nouvelle autorité administrative indépendante en charge de la régulation numérique et audiovisuelle », [Revue du CREOGN n° 178, p. 34](#).

PROTECTION DE L'ENFANCE

Appel à projet de l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE)

L'ONPE propose chaque année deux appels à projets :

- un appel ouvert destiné à encourager les projets de recherches dans le cadre de la protection de l'enfance et de l'enfance en danger en général ;
- un appel thématique, portant, pour l'année 2022, sur « la participation des enfants en protection de l'enfance ».

Les dossiers complets devront être adressés au plus tard le 15 avril 2022 :

<https://onpe.gouv.fr/actualite/lancement-deux-appels-projets-lonpe-pour-2022>

LUTTE CONTRE LA PROSTITUTION DES MINEURS

Le gouvernement a lancé, le 15 novembre 2021, le premier [plan de lutte contre la prostitution des mineurs](#). L'objectif est de pouvoir mieux repérer les enfants victimes, les accompagner dans une reconstruction de leur parcours de vie et mieux réprimer les clients et les proxénètes. Ce plan, lancé dès 2021, se déploiera dans son intégralité en 2022, avec un engagement financier de 14 millions d'euros.

L'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) a publié, en avril 2021, le premier volet d'un dossier thématique intitulé « [Protéger les enfants et les adolescents de la prostitution. Volet 1 : comprendre, voir, \(se\) mobiliser](#) ».

« FAKE NEWS : ART, FICTION, MENSONGE », UNE EXPOSITION À DÉCOUVRIR A PARIS

La parution du rapport de la Commission « Les lumières à l'ère numérique » (cf. article *supra*, « *Fake news, les recommandations de la commission Bronner* », [p. 10](#)) apporte un

éclairage nouveau à l'exposition « Fake news : art, fiction, mensonge », présentée du 27 mai 2021 au 30 janvier 2022 à l'Espace Fondation EDF à Paris.

Ce projet, réalisé avant tout dans un but pédagogique, a été conçu de manière originale en proposant un dispositif complet qui comprend un dossier pluridisciplinaire d'accompagnement, une déclinaison numérique, une déclinaison itinérante et un webinaire de formation. Il est donc possible de s'initier à ce sujet en chargeant directement des documents numériques qui resteront disponibles après la fermeture de l'exposition à la fin du mois de janvier 2022. Les documents sont téléchargeables sur le site du Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI).

[Centre pour l'éducation aux médias et à l'information, Exposition « Fake news : art, fiction, mensonge », cleми.fr](https://www.cleми.fr)

L'AVION 100 % ÉLECTRIQUE DE ROLLS-ROYCE DEVIENT LE PLUS RAPIDE DE LA PLANÈTE

Le 16 novembre 2021, l'avion électrique « Spirit of Innovation », équipé d'un moteur d'une puissance de 400 kW, aurait établi plusieurs records. L'engin aurait réussi à atteindre les 3 000 mètres d'altitude en seulement 202 secondes, ce qui représente un écart de 60 secondes avec le précédent record. L'aéronef serait également parvenu à maintenir une allure de 532,1 km/h sur 15 kilomètres, avec une pointe à 623 km/h.

[HAMON BEUGIN Valentin, \[L'industrie c'est fou\] L'avion 100% électrique de Rolls-Royce devient le plus rapide de la planète, usinenouvelle.com, 24 novembre 2021](https://www.usinenouvelle.com)

1 003 ARRESTATIONS DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION « HAECHI 2 »

L'opération « HAECHI 2 », pilotée par Interpol pour lutter contre le blanchiment d'argent, a permis l'arrestation de 1 003 cybercriminels. Cette opération a eu lieu de juin à septembre 2021 dans une vingtaine de pays. Lors de l'opération « HAECHI 2 », l'organisation intergouvernementale a indiqué qu'une dizaine de nouveaux modes opératoires ont été identifiés, tandis qu'une tendance cybercriminelle est mise en avant avec des campagnes de distribution d'un malware en exploitant le succès de la série *Squid Game* de Netflix. Au total, plus de 2 350 comptes bancaires ont été bloqués et 27 millions de dollars saisis.

[KARAYAN Raphaëlle, Cybercriminalité : Interpol procède à 1000 arrestations dans plusieurs centaines d'affaires, usine-digitale.fr, 1^{er} décembre 2021](https://www.usine-digitale.fr)



LE CENTRE DE DOCUMENTATION VOUS CONSEILLE



LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

En novembre 2021, la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) a mis en ligne la deuxième édition du rapport relatif à la lutte contre les discriminations et à la prise en compte de la diversité de la société française dans la fonction publique. La première partie présente les différentes politiques publiques de ressources humaines participant à la lutte contre les discriminations et des éléments statistiques. La seconde est constituée de l'analyse du Défenseur des droits sur la nature et les mécanismes de discrimination dans la fonction publique.

DGAFP, [rapport relatif à la lutte contre les discriminations et à la prise en compte de la diversité de la société française dans la fonction publique](#), novembre 2021

DONNÉES SUR LE SYSTÈME DE SANTÉ

En France, le système de santé présente des faiblesses en termes d'investissements dans la prévention, dans la santé publique et dans le personnel de santé, constate l'OCDE. Pourtant, de nombreuses pratiques innovantes pourraient être développées afin de construire un système de santé plus résilient.

[OCDE, France : profils de santé par pays 2021, décembre 2021](#)

MIGRATIONS

Références de différentes publications d'organismes internationaux, statistiques ou rapports, sur la situation des migrations courant 2021 :

– **International : Publications de l'Organisation de coopération et de développement (OCDE)**

L'OCDE propose une analyse de l'incidence budgétaire de l'immigration dans les pays de l'OCDE puis les causes et les conséquences de la concentration résidentielle des immigrés. Le rapport contient également des notes par pays.

[Perspectives des migrations, octobre 2021](#)

– **Europe : Fondation Delors**

La régulation de l'immigration est légitime et un gage d'intégration si elle s'appuie sur un socle commun de valeurs. L'immigration irrégulière doit être combattue, mais cela implique de rendre lisibles les droits européens ouverts à la mobilité internationale de travail. Dans tous les cas, elle nécessite une convergence effective des politiques nationales d'asile.

[Groupe de travail migration, Migrations, asile, mobilité et intégration en Europe: Indissociables valeurs, Rapport 123, 7 décembre 2021.](#)



RÉDACTEURS ET PARTENAIRES



1. Général (2S) François DAOUST, CREOGN, Directeur (Ligne éditoriale) ;
2. COL Dominique SCHOENHER, CREOGN, rédacteur en chef (Droit, politique de sécurité, libertés publiques) ;
3. LCL Jean-Stéphane NOGUÈS, CREOGN (International, politique de sécurité, société) ;
4. CDT Benoît HABERBUSCH, CREOGN (Défense, sécurité publique, international) ;
5. CNE Thibaut HECKMANN (Sciences, technologies, numérique) ;
6. M. Michaël DIZET, CREOGN (Sciences, technologies, numérique) ;
7. Mme Christine DUGOIN-CLÉMENT, CREOGN (Intelligence économique, international) ;
8. Mme Sabine OLIVIER, CREOGN (Migrations, collectivités territoriales, mobilités) ;
9. M. Didier DANTAL, CREOGN (Société, politique de sécurité) ;
10. MDC Aurélie HONORÉ, CREOGN (Sciences, technologies, environnement) ;
11. Mme Odile NETZER, CREOGN (Faits sociaux contemporains, société, idées) ;
12. Mme Évelyne GABET, CREOGN (Défense, international, environnement, actualités académiques) ;
13. M. Valère LLOBET, CREOGN (Défense, numérique, international) ;
14. M. Mathéo GILBERT, étudiant en Master 1 en alternance (Espace numérique, sciences et technologies, intelligence économique) ;
15. Mme Manon COMMUNEAU, étudiante en Master 1 en alternance (Environnement, espace numérique) ;
16. LTN Laury DREANO, officier-élève EOGN.

